


# Les Amis des Monastères

N° 192 - OCTOBRE 2017 - TRIMESTRIEL - 7 €



Dans la lumière de Pâques, 400 ans de la Fondation  
des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire

# La Fondation des Monastères

*reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)*



## SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

## SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

## SA REVUE

- Publication trimestrielle présentant :
- un éditorial de culture ou de spiritualité ;
  - des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
  - des chroniques fiscales et juridiques ;
  - des annonces, recensions, échos.

## POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

**Fondation des Monastères**

**14 rue Brunel**

**75017 Paris**

**Tél. 01 45 31 02 02**

**Fax 01 45 31 02 10**

**Courriel : [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org)**

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**

# Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

## SOMMAIRE - N°192 – Octobre 2017

### Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire

#### Des femmes en chemin

*par Sœur Marie Mühlethaler, Prieure présidente de la Congrégation* .....2

#### Une congrégation nouvelle

*Ainsi commence la longue marche des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire*.....6

#### Enracinement géographique et spirituel

*Contempler le Mystère pascal*.....15

#### Un zèle missionnaire

*Prier pour la paix en Terre Sainte et pour l'unité*.....24

#### Traversées des périls

*Stabat Mater*.....32

#### Au jour le jour

*L'esprit de famille* .....42

#### Veiller et espérer

*D'un Concile à l'autre, toujours en chemin !*.....48

#### Évolution de l'espace liturgique des églises des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire

*par Sœur Marie Mühlethaler*.....64

### Chronique juridique

#### Autonomie des monastères, congrégations, associations, fédérations

*par le Frère Hugues Leroy, mb*.....66

#### Fédérations et/ou congrégations de monastères de moniales

*par le Frère Hugues Leroy, mb*.....74

#### Gouvernance des communautés : les obligations déclaratives

*par le service juridique de la Fondation des Monastères*.....79

### Actualité

**La Fondation « hors les murs »** au 113<sup>e</sup> Congrès des notaires.....83

**Échos de la vie monastique** dans la tradition des Missions étrangères de Paris .....84

**Notes de lecture**.....85

**Annonces**.....89



Un dossier coordonné par Sœur Marie Mühlethaler. On relira avec profit deux articles publiés dans les Amis des Monastères :

- *La tradition bénédictine* (n°118, avril 1999, pp.32 à 38)

- *Présence bénédictine sur les bords de Loire* (n°169, janvier 2012, pp 36 à 44)

Illustrations et visuels du dossier © BNDC sauf indication.

### Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal : N° 17.378 - Octobre 2017

Commission paritaire :

N° 1017 G 82214

du 6 Décembre 2012

Directeur de la publication :

Dom Guillaume Jedrzejczak

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction

Tél. ....01 45 31 02 02

Fax .....01 45 31 02 10

com@fondationdesmonasteres.org

Impression

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. ....04 76 50 26 03

Numéris .....04 76 50 87 52

Fax .....04 76 50 03 44

clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

# LES BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME DU CALVAIRE

---

## Des femmes en chemin



Dessin de Maddy Cornu. © BNDCC

Petite congrégation bénédictine, née le 25 octobre 1617 à Poitiers, actuellement en quatre lieux, Angers, Bouzy-la-Forêt, Jérusalem et Prailles, nous fêtons cette année les 400 ans de notre fondation.

À cette occasion, nous sommes heureuses de vous faire découvrir notre histoire, mais surtout de vous faire partager ce qui nous fait vivre et habite toujours notre cœur : **la joie de vivre en présence du Seigneur d'un esprit de grâce et de supplication, dans la simplicité d'une vie fraternelle.**

### **Renovamini**

#### **Voici que je fais toutes choses nouvelles**

Inscrit sur l'invitation au **colloque** qui clôture notre célébration<sup>1</sup>, ce mot RENOVAMINI, repris de l'épître aux Éphésiens 4, 23, est tiré d'une exhortation pour notre retraite de dix jours. Il résume notre désir de vivre ce quatrième centenaire en nous laissant renouveler en profondeur par la grâce de ce jubilé et en nous ouvrant pleinement à l'œuvre de l'Esprit qui *fait toutes choses nouvelles*.

Lors de notre Chapitre général de 2007, une sœur nous a fait prendre conscience que nous fêterions nos 400 ans dix ans plus tard, en 2017. Nous avons alors eu le désir de vivre le temps qui nous séparait de cette

<sup>1</sup> Les 26 et 27 octobre à Poitiers.

célébration comme une «neuvaine d'années», un pèlerinage intérieur qui nous mènerait vers cet anniversaire. Ce temps a été jalonné de belles rencontres de Congrégation dans nos monastères de Bouzy-la-Forêt et de Prailles, de pèlerinages sur nos lieux-source, à Saumur, Fontevraud, Lençloître et Poitiers... de témoignages de sœurs sur le site de la Congrégation...

Un gros travail de classement des archives a été réalisé dans toutes les communautés.

Cela nous a fait découvrir l'importance de cette mémoire vivante, richesse humaine et spirituelle des sœurs qui nous ont précédées et qui ont ouvert le chemin. Aujourd'hui tout cela nous permet de regarder l'avenir, appuyées sur ces racines qui nous portent et qui nous invitent à écrire une nouvelle page de notre histoire sainte. « *Rouvrir le passé pour y libérer des possibilités encore inaccomplies... Le christianisme n'est-il pas par excellence la communauté de ceux qui croient que l'attente et l'espérance jaillissent de la mémoire ?*<sup>2</sup> »

L'exposition **Des femmes en chemin** a vu le jour, fruit de ce travail sur nos archives. Présente à Bouzy-la-Forêt et à Prailles, elle retrace notre histoire à la lumière de l'esprit dans lequel nous avons été fondées. Nous vous proposons de cheminer avec nous à partir de la trame de cette exposition, des rencontres de Congrégation vécues depuis dix ans et de témoignages

Nous remercions particulièrement **Lydie Rivière, xavière, Marie-Hélène de Bengy et Ellene Baviera**, archivistes, pour leur travail efficace et professionnel leur compagnonnage, leur persévérance et leur foi qui nous ont permis de mener à bien ce gros travail.

actuels de sœurs : une façon de plonger dans l'aujourd'hui de la Congrégation et des communautés.

*Sœur Marie Mühlethaler  
Prieure présidente  
de la Congrégation  
des Bénédictines  
de Notre-Dame du Calvaire*



© Thomas Louapre

L'exposition du quatrième centenaire installée à Bouzy-la-Forêt.

<sup>2</sup> Alain Thomasset, *De la juste distance au passé*, art Christus, juillet 2008, p. 287.



## Des coulisses...

(2008)

Du mercredi 20 au samedi 23 août 2008, nous nous sommes retrouvées à Prailles pour travailler à la préparation du centenaire.

*« Lors de cette rencontre, nous prenons conscience que l'histoire de la Congrégation est une page de l'histoire de l'Église et que cette histoire doit continuer de*



*s'écrire. La perspective du centenaire nous stimule pour aller à la source, redécouvrir notre trésor pour mieux en vivre et le transmettre.*

*C'est une ouverture vers l'avenir. »*

Nous entreprenons à cette occasion une large réflexion sur les textes du Père Joseph, co-fondateur de la congrégation (*voir plus loin, en page 10*), sur notre désir de les transmettre et comment les redonner aujourd'hui... Nous sommes aussi amenées à nous questionner sur la manière dont nous souhaitons fêter le centenaire : travail sur des textes bibliques, étude de l'œuvre du Père Joseph, conférences menées par des historiens, colloque, spectacle, pèlerinage, etc.

*« La célébration du centenaire est déjà commencée. Il nous reste une "neuvaine d'années", vivons-la comme un chemin spirituel balisé d'étapes significantes. »*

## ...à l'exposition (2017)



Le triptyque est composé de deux panneaux qui expliquent les débuts de la fondation et d'un panneau sur la communauté. Il accueille le visiteur et présente le monastère.

**1617**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit de réforme

Le triptyque présente les prémices de la fondation et le désir de notre fondatrice, Madame d'Orléans, de **Chercher Dieu** en vérité selon la Règle de saint Benoît.



**FEU**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit de grâce et de compassion

Le premier diptyque porte sur les moyens que le Père Joseph du Tremblay, assistant de Madame d'Orléans, met en place après la mort de celle-ci pour soutenir la Congrégation dans la **ferveur de l'amour**.



**PAIX**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit d'Unité

Le deuxième diptyque explique les raisons d'un monastère à **Jérusalem** et la dimension missionnaire de la Congrégation.



**FOI**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit d'amour et de supplication

Le troisième diptyque retrace les épreuves traversées au long des siècles par les communautés, histoire faite **d'ombres et de lumières**.



**JOIE**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit de simplicité

Le quatrième diptyque offre un aperçu du quotidien, la vie **au jour le jour**.



**VIE**

### Dans la lumière de Pâques, un esprit de veille et d'espérance.

Le cinquième diptyque aborde le tournant pris par la Congrégation **sous le souffle de l'Esprit** de Vatican II et présente le visage des quatre communautés actuelles.

# Une Congrégation nouvelle

Ainsi commence la longue marche  
des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire...

Quand, en 1599, Madame d'Orléans entre chez les Feuillantines de Toulouse pour y mener une vie humble et cachée, elle ne se doute pas qu'elle en sera retirée par ordre du Pape pour réformer l'abbaye de Fontevraud.

En 1606, la rencontre fortuite avec le Père Joseph est déterminante. Madame d'Orléans trouve dans ce Capucin avisé l'appui nécessaire pour commencer la réforme au prieuré de Lenclôtre. Face à l'hostilité de l'Abbesse, elle fonde, le 25 octobre 1617 à Poitiers, une congrégation qui suit la Règle de saint Benoît avec une note de simplicité et de solitude.

## Bénédictines

Notre premier enracinement est celui de la Règle de saint Benoît. Elle nous relie aux milliers de moines et moniales qui **cherchent Dieu** en suivant « l'école du service du Seigneur » selon l'expression de Benoît lui-même. Notre vie est avant tout bénédictine !

Dès l'origine, Madame d'Orléans désire vivre une vraie vie monastique, dans la solitude et le retrait du monde, à l'exemple de Benoît dans sa grotte de Subiaco. Elle choisit d'entrer chez les Feuillantines, réforme cistercienne.

### *Je m'appelais Bénédicte*

*Je ne pouvais dire non au Seigneur, mais dire oui, c'était difficile. Au bout d'un an, j'ai pu rencontrer un prêtre et lui en parler. J'ai cheminé avec lui ; j'aimais la prière, le silence, nous avons discerné une vocation contemplative. Saint Benoît était mon patron depuis ma naissance, j'allais dans une communauté de Bénédictines proche de la maison. Je n'avais retenu qu'une chose de mon catéchisme : nous étions créés pour aimer, louer et servir Dieu, et c'était cela que nous proposait saint Benoît dans sa Règle.*

**Sœur Marie Bénédicte,  
monastère du Mont des Oliviers  
à Jérusalem**



[Mère Antoinette] *voulut aussi qu'en tous les monastères de la congrégation, il y eust une cellule faicte exprès, au lieu le plus tranquille & à l'es-cart, qui fust nommé la grotte de saint Benoist...*<sup>3</sup>

*Combien est profitable et sublime l'union de l'esprit de la Vierge sur le Calvaire et de saint Benoist en sa grotte, que cela doit estre tout le thrésor et l'esprit special de cette Congrégation.*<sup>4</sup>

La Congrégation est née dans un moment de l'histoire de France compliqué, où le politique et le spirituel étaient étroitement mêlés, où l'affrontement entre catholiques et protestants déchirait le pays. Madame d'Orléans naît l'année du massacre de la Saint Barthelemy (24 août 1572). Louis XIII devient roi en 1617 et fait assassiner Concini.

## Deux figures fondatrices, Madame d'Orléans et le Père Joseph du Tremblay

### Madame d'Orléans (1572-1618)

Née en 1572 à Trie-Château, Antoinette d'Orléans-Longueville appartient à la haute noblesse. Cousine d'Henri IV, elle est mariée à Charles de Gondi dont elle a deux enfants.

Veuve à 24 ans suite à l'assassinat de son époux au Mont Saint-Michel, elle aspire à la vie monastique et cherche un couvent réformé. Elle se tourne alors vers les Feuillantines, cisterciennes réformées de Toulouse.

*Que si je n'ai l'honneur d'être des vôtres, ce sera dans quelque lieu le plus réformé que je pourrai trouver, et quelque éloigné, car il n'y a homme ni chose au monde qui m'en pût empêcher.*<sup>5</sup>



Madame d'Orléans (1572-1618),  
en religion Mère Antoinette  
de Sainte-Scholastique

<sup>3</sup> *Annales Calvairiennes* de Siméon Malleval, 1671.

<sup>4</sup> Père Joseph de Paris, *Livre de la vocation*, 1621.

<sup>5</sup> Lettre adressée à la prieure des Feuillantines de Toulouse en 1598.

Elle entre au monastère en 1599 et y reçoit l'habit, malgré les résistances de sa puissante famille qui cherche aussitôt à l'en faire sortir. L'intervention du roi est sollicitée mais Henri IV répond « qu'il fallait interdire à la marquise de prendre l'habit mais si elle l'avait, il fallait le lui laisser. »

Après six ans de vie cachée et heureuse, Madame d'Orléans, devenue Mère Antoinette de Sainte-Scholastique, est nommée en 1605 Grande Vicairie de l'abbaye de Fontevraud, pour aider sa tante, l'Abbesse Éléonore de Bourbon, dans la réforme de l'abbaye.

En 1606, à Fontevraud, dans un moment de grand désespoir, elle rencontre le Père Joseph de Paris, Capucin, venu demander à l'Abbesse l'autorisation d'ouvrir un couvent de Capucins à Saumur, base de départ de la reconquête du Poitou protestant. Peu de temps après cet entretien, étant en prière devant la *pietà* de Notre-Dame des Ardilliers, le Père Joseph reçoit, dans une motion intérieure, l'ordre d'aider Madame d'Orléans à réformer Fontevraud.

En janvier 1608, Madame d'Orléans rencontre le Père Ange de Joyeuse, provincial des Capucins de Paris. Alors qu'il se rend à Rome pour assister au Chapitre général de son ordre, il plaide auprès du pape Paul V la cause de la Grande Vicairie qui souhaite se démettre de sa charge. Cependant, le provincial de Paris meurt peu de temps après et Madame d'Orléans est maintenue dans sa charge. En 1610, grâce à l'appui du Cardinal de Joyeuse, frère du Père Ange et ancien évêque de Toulouse, Madame d'Orléans reçoit un bref papal lui donnant le choix de rester à Fontevraud en tant que simple religieuse, ou de se retirer dans un monastère dépendant de l'abbaye pour y mener la réforme ou enfin de retourner chez les Feuillantines.

Lorsque l'Abbesse de Fontevraud décède le 26 mars 1611, Madame d'Orléans ne retourne pas à Toulouse, ayant reçu l'inspiration de persévérer dans la réforme. Le 26 juillet 1611, elle se rend au prieuré fontevriste de Lenclôître où l'attendent des religieuses prêtes à mener une vie pauvre et simple.

Attirées par Madame d'Orléans et par son désir de mener une vie authentiquement bénédictine, les postulantes affluent au prieuré de Lenclôître. La nouvelle Abbesse de Fontevraud, jalouse, coupe les vivres.

Madame d'Orléans et le Père Joseph décident alors de fonder une nouvelle congrégation.

Le 25 octobre 1617, Madame d'Orléans arrive avec 24 religieuses de Lençloître dans un monastère construit à la hâte à Poitiers.

*« Sitôt qu'elle entra en cette pauvre maison, elle demanda qu'on la menât dans la petite Chapelle, qui devoit servir d'Eglise en attendant que l'autre fût faite ; mais la clef ne se trouvant pas, elle fut contrainte de monter au dortoir, où montant & ayant l'esprit profondément occupé en Dieu, elle s'arresta quelque espace de tems devant une fenestre, les yeux élevez au Ciel, & se tournant à l'instant vers ses filles, elle leur dit en ce mesme esprit d'oraison : Mes Sœurs, nous ne sommes pas venües en ce lieu pour changer d'air, mais bien de vie. »<sup>6</sup>*

En raison du froid et de l'humidité du monastère encore en travaux et de l'eau très mauvaise, plusieurs religieuses décèdent des coliques du Poitou (sorte de saturnisme). Madame d'Orléans est elle-même emportée par cette maladie à l'âge de 46 ans, le 25 avril 1618.

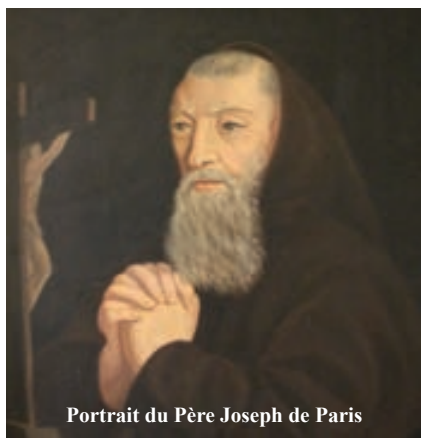


Tableau représentant le décès de Madame d'Orléans en 1618

© BNDIC

<sup>6</sup> Siméon Mallevaud dans *les Annales Calvairiennes* rédigées en 1671.

## François Leclerc du Tremblay (1577-1638)



© BNDIC

Portrait du Père Joseph de Paris

Le 4 novembre 1577, naît à Paris François Le Clerc du Tremblay, baron de Maffliers. Il reçoit la formation d'un parfait gentilhomme et commence à parcourir l'Europe, de l'Italie à l'Angleterre, dans le cadre d'un « voyage initiatique ». Il fréquente le salon de Madame Acarie et entre en 1599 chez les Capucins, réforme franciscaine du <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle. Il est

nommé maître des novices en 1604 et devient gardien du couvent de Bourges en 1605. Prédicateur renommé, il est dévoré par le zèle du salut des âmes, spécialement des « infidèles et des hérétiques ».

En 1610 la province de Paris est séparée en deux : la partie sud devient la province de Touraine. Le Père Joseph, normalement de la province de Paris, est assez vite détaché au service de celle de Tours. Sa prédication consiste surtout à ramener les hérétiques à la foi catholique. C'est de là que l'Abbesse de Fontevraud le demande pour rencontrer Madame d'Orléans. Mais le mouvement intérieur reçu lors de sa prière à Notre-Dame des Ardilliers contrarie ses projets. Le Père Benoît de Canfeld, Capucin et mystique de renom qui fréquentait lui aussi le salon de Madame Acarie, confirme l'intuition des Ardilliers et prophétise une nouvelle fondation menée par Madame d'Orléans. Le Cardinal de Joyeuse, protecteur de l'ordre de Fontevraud, fait passer le Père Joseph en Touraine et celui-ci consent alors à veiller sur Madame d'Orléans et les nombreuses sœurs qu'elle accueille à Lençloître depuis le 26 juillet 1611. Pendant six ans il les initie à l'oraison mentale en venant régulièrement leur donner des conférences. Il demeure même une année à Lençloître.

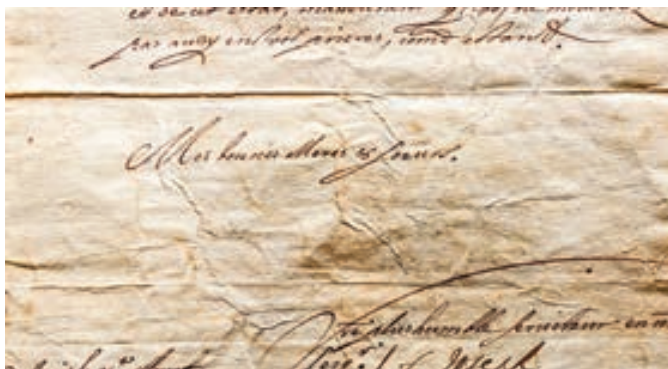
Début 1616, il se rend à Rome pour demander l'avis du Pape Paul V pour un projet de croisade avec les princes chrétiens, pour l'établissement des missions dans le Poitou et pour ériger une nouvelle congrégation : les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire. Non sans difficultés, il obtient en novembre le bref pontifical pour la fondation à Poitiers du

premier monastère. En 1618, au moment de la mort de Madame Antoinette d'Orléans, le Père Joseph se met en route pour Madrid où il espère lancer la croisade. Provincial de Touraine, il continue de suivre la Congrégation et met tout son zèle à favoriser les fondations, dans l'ouest de la France et à Paris.

Le 29 avril 1624, Richelieu entre au Conseil du roi et fait du Père Joseph son principal conseiller. Celui-ci est surnommé l'Éminence Grise ; il est mêlé, jusqu'à sa mort, aux missions diplomatiques, travaillant à rétablir la paix entre les princes et les grands du royaume. Cette action politique ne l'empêche pas de développer l'œuvre d'évangélisation de son ordre.

En 1625, il devient Préfet des missions étrangères.

Il envoie des Capucins à Sidon puis à Constantinople, au Caire en 1631, en Abyssinie, au Canada en 1632 et en Afrique du Nord en 1634. Il continue durant ce temps de suivre de près la Congrégation et de donner ses enseignements aux deux monastères de Paris, celui du Luxembourg et celui du Marais où il fait venir les plus douées des jeunes professes pour les former au gouvernement et à la vie spirituelle.



On a répertorié plus de cinq-cent exhortations manuscrites que les sœurs des monastères parisiens prenaient en note et transmettaient ensuite aux autres maisons.

Il décède le 18 décembre 1638, ayant demandé qu'on lui lise quelques passages de la *Turciade*, poème composé par lui pour la délivrance de Jérusalem.



## Pèlerinage aux “sources” de la Congrégation



La pietà de Notre-Dame  
des Ardilliers © BNDC

Notre-Dame des Ardilliers, 22 juillet 2009,  
en la fête de sainte Marie-Madeleine

Venues de Bouzy-la-Forêt, de Prailles, d'Angers et même de Jérusalem, nous nous retrouvons au petit matin le long de la Loire, près de Saumur, devant la *pietà* du sanctuaire de Notre-Dame des Ardilliers pour un temps de prière, de méditation et d'action de grâce, conclu par la célébration de l'Eucharistie. Mère Marie nous donne une petite exhortation pour vivre cette journée : « *Ensemble, nous sommes invitées à venir puiser à la source, là où une histoire, celle de notre Congrégation, s'est nouée, où un appel a été entendu, discerné. Dieu est à l'œuvre en cet âge. Pour cette histoire sainte, pour cette œuvre de Dieu, prenons le temps de rendre grâce, pour l'hier, l'aujourd'hui*

*et le demain. Prenons le temps de relire l'événement qui eut lieu ici. Il y a une présence à discerner, un retournement à vivre, une grâce à demander pour chacune et pour toutes. »*

**“Dieu continue à nous rejoindre dans notre histoire, qu'il continue d'agir avec une puissance créatrice afin d'atteindre des buts qui, à vues humaines, semblent impossibles. Nous sommes mis au défi de nous ouvrir à l'action transformante de l'Esprit créateur qui fait de nous des êtres nouveaux, qui nous fait un avec lui, et nous remplit de sa vie.”**<sup>7</sup>

L'après-midi, après un pique-nique fraternel dans le parc du collège des sœurs de Jeanne Delanoue, nous faisons la connaissance de Pierre Moracchini, historien et bibliothécaire des Capucins.

L'intime opération que Dieu agit en lui dans la chapelle des ardilliers

Etant à genoux devant l'image de la Vierge tout prest de se lever et de partir, il se trouva immobile et comme aresté par une force inconnüe avec un puissant commandement au fond de l'esprit de voir ce qui lui serait montré. A ce moment, il lui sembla que la Vierge lui imprima une vive et claire connaissance que Dieu se vouloit glorifier en l'œuvre commencé en la personne de Madame d'Orléans qui devoit s'étendre au loin, par dessus toutes leurs pensées, qu'elle vouloit qu'il assistât cette ame en cet œuvre sans l'abandonner.

Vie du R. Père Joseph de paris, chapitre 27, par le Sieur du Pré-Balain, prêtre

<sup>7</sup> Benoît XVI, Discours pour les vèpres à Nazareth, pèlerinage en Terre Sainte, mai 2009.





Sanctuaire de Notre-Dame  
des Ardilliers © BNDC

Grâce à sa bonne connaissance du milieu franciscain, il nous introduit magnifiquement dans l'événement des Ardilliers, son contexte, son écriture et nous fait mesurer l'héritage capucin transmis par le Père Joseph.



Pique-nique dans la propriété  
de Jeanne Delanoue © BNDC

## De Fontevraud à Lençloître, sur les pas de Madame d'Orléans. 25 et 26 juillet 2011

Le 25 juillet nous nous retrouvons à l'abbaye de Fontevraud, là où "tout s'est joué" ! Cette abbaye, gouvernée par des abbesses de famille royale nommées par le roi, contenait dans la même enceinte quatre monastères, une véritable petite cité. Cela nous fait mesurer la radicalité de la réforme voulue par Madame d'Orléans.



Abbaye de Fontevraud © BNDC

Le 26 juillet 2011, nous sommes à Lençloître, le prieuré fontevriste où Madame d'Orléans arrive un 26 juillet 1611, juste 400 ans plus tôt : « *Mère Antoinette (...) partit donc de Fontevrault le jour de la Sainte-Anne, 26 juillet 1611, accompagnée de deux religieuses, la Mère Marie Drouin et la Mère Gabrielle de Lespronnière, ... Elle fut conduite par Mme la Duchesse de Retz, sa belle-fille et par Monseigneur de Luçon (Richelieu).* »



La décision de partir pour Lenclôître s'imposa au Père Joseph et à Madame d'Orléans comme le plus sûr moyen d'établir la réforme, mais il fut le fruit d'un long et angoissant discernement. *« Comme il (le Père Joseph) priait Dieu avec grande angoisse devant un crucifix, il fut touché d'un puissant mouvement, pareil à ceux qu'il avait ressentis à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers et en d'autres rencontres. En celui-ci, il fut fortement persuadé que cette âme était changée, et qu'elle le lui ferait savoir bientôt. Il vit en ce moment, avec certitude du consentement de la Mère Antoinette et clarté, qu'il fallait qu'elle sortit de cette maison et allât en une autre pour commencer un grand et admirable dessein, que Dieu bénirait abondamment, et pour lequel tout ce qui avait précédé s'était fait. (...) A la même heure, le religieux fut appelé de la part de Madame d'Orléans qui était en grande peine, craignant que le religieux s'en fut allé... S'étant donc assemblés... ils se découvrirent l'un à l'autre ce qui s'était passé en eux le soir précédent et demeurèrent éclairés et convaincus d'un dessein très particulier en cela. Après, ils se départirent avec un plein consentement à sa volonté et assurance d'un mutuel mouvement. (...) »*<sup>8</sup>

C'est à Lenclôître que les bases de la réforme ont été posées par Madame d'Orléans et le Père Joseph : **« Ce monastère de Lenclôître fut le sacré berceau pour servir à la naissance et à l'enfance de la Congrégation de Calvaire... »**

Mère Antoinette fit écrire sur le frontispice de la grande porte de Lenclôître :

**« JÉSUS NOTRE AMOUR EST CRUCIFIÉ AU CALVAIRE »**



Devant l'église  
de Lenclôître © BND C

Aujourd'hui il reste l'église et quelques bâtiments conventuels, propriété de la mairie.

Nous sommes très bien accueillies par la communauté locale qui est heureuse de faire mémoire de l'histoire de ce lieu et de prier avec nous lors de l'Eucharistie.

<sup>8</sup> *Quatre opuscules*, écrits par le Père Joseph, p.96, 109-110.

# Enracinement géographique et spirituel

## Contempler le mystère pascal

Six mois après la fondation, Madame d'Orléans décède, le 25 avril 1618. Les monastères s'implantent dans l'Ouest de la France et à Paris. Le Père Joseph du Tremblay veille sur la jeune Congrégation en donnant aux sœurs une solide formation spirituelle. Il écrit des Constitutions et met en place un séminaire dans le monastère parisien du Marais pour former les futures prieures. À la Congrégation placée sous le vocable de Notre-Dame du Calvaire — héritage fontevriste cher à Madame d'Orléans dont la devise était « *Jésus, notre amour est crucifié au Calvaire* » — il prêche des Exercices spirituels qui introduisent les sœurs dans la contemplation du mystère pascal.

### Des fondations...

Grâce aux instances de Louis XIII, à l'appui de Marie de Médicis et aux démarches entreprises à Rome par le Père Joseph, les moniales sont dégagées de la direction des Feuillants par l'obtention de la bulle de Grégoire XV, *Ad militandis Ecclesiae Reginem* datée du 22 mars 1621. Cette bulle place la Congrégation sous l'autorité de trois Supérieurs majeurs.

Rapidement, la Congrégation connaît une expansion : dix-sept monastères sont fondés entre 1617 et 1674, principalement dans l'Ouest de la France, mais aussi à Paris, dans les jardins du palais de Marie de Médicis au Luxembourg. En 1634, un deuxième monastère est fondé dans le Marais.

### ... des agrégations.

Fondée au <sup>x</sup>e siècle, l'abbaye de La Trinité de Poitiers est agrégée à la Congrégation des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire en 1635, un an après le monastère de Loudun (1634). Le monastère de Redon, fondé par la Trinité en 1629 et attiré lui aussi par le rayonnement de la fondation de Madame d'Orléans, est agrégé à la Congrégation en 1641.



### Les débuts, une famille.

Poitiers (1617), Angers (1619), Paris I - Faubourg Saint-Germain (1620), Nantes (1623), Mayenne (1624), agrégation de Loudun (1624), Vendôme (1625), Morlaix (1625), Saint-Brieuc (1625), Chinon (1626), Rennes-Cucé (1631), Paris II-Le Marais (1634), agrégation de la Trinité de Poitiers (1634), Quimper (1634), Tours (1636), Orléans (1638), Saint Malo (1639), agrégation de Redon (1641), Rennes Saint-Cyr (1659), Machecoul (1674).

### Des femmes de gouvernement, des constitutions...

Les moyens donnés par le Père Joseph à la jeune Congrégation sont dans la ligne de la Réforme catholique et s'appuient sur la spiritualité capucine. Pour maintenir l'unité et l'esprit de la Congrégation, la "Mère Directrice" (supérieure générale) est élue et aidée dans son gouvernement par quatre assistantes prises parmi les prieures en charge. Elle visite les communautés, écrit des lettres aux grandes fêtes liturgiques. Chaque sœur peut avoir recours à elle et peut faire des propositions qui seront discutées en Chapitre. Les premières Mères ont connu Madame d'Orléans à Lencloître. Elles vont transmettre l'esprit de la fondatrice.

**Les Constitutions** élaborées du vivant de Madame d'Orléans et sous son inspiration sont approuvées par une bulle d'institution du 22 mars 1621 ; les religieuses en pratiquaient déjà les dispositions mais la codification dernière fut l'œuvre du Père Joseph. Une première rédaction est imprimée en 1625 avant de connaître une version définitive en 1634, accompagnée de *Considérations sur la Règle de saint Benoît*.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la mouvance du Concile de Trente, la formation des prêtres s'organise avec la **création des séminaires** (séminaire de saint Sulpice, de saint Lazare par Vincent de Paul...).

Dans le même esprit, le Père Joseph « désire qu'il y ait toujours dans ces deux maisons de Paris soixante ou quatre-vingts filles que l'on fonde dans le vrai esprit du Calvaire ». « *On a pris la résolution d'établir deux séminaires à Paris, où se rencontrent plusieurs commodités spirituelles & temporelles, qui ne sont pas ailleurs, pour pouvoir maintenir le nombre & la vigueur convenable au dessein de coopérer par ce puissant moyen à l'affermissement du véritable esprit, duquel Dieu a beny les prémices de la Congrégation, & qui doit l'avancer iusqu'à l'heureuse fin à laquelle elle est destinée.* »<sup>9</sup>

***Mère Gabrielle de Saint Benoît de l'Espronnière (1573-1641), directrice 1620 à 1629.***

Née en Anjou, elle entre à l'abbaye de Fontevraud avant de suivre Madame d'Orléans à Lenclôître en 1611 où elle assure la charge de maîtresse des novices. Fidèle compagne de Madame d'Orléans, elle devient la première prieure du nouveau monastère de Poitiers. Éluée Directrice de la Congrégation en 1620, elle se rend à Paris pour fonder un monastère au Faubourg Saint-Germain. Après avoir assuré la charge de prieure dans la capitale puis à Vendôme, elle décède le 21 juillet 1641, à l'âge de 68 ans, alors qu'elle réside au Calvaire de la Trinité de Poitiers.

***Mère Madeleine de la Passion de Rieux-Sourdeac (1599-1663).***

Née à Brest, entrée à Lenclôître, elle suit Madame d'Orléans à Poitiers. Deuxième Directrice de la Congrégation, elle effectue entre avril 1639 et juin 1640, la première visite de la Congrégation, passant dans tous les monastères.

<sup>9</sup> Lettre du Père Joseph de Paris, 29 novembre 1637.

## Une spiritualité centrée sur le mystère pascal

Le Père Joseph centre les Exercices spirituels qu'il donne aux sœurs sur la contemplation du mystère pascal.

*On aura pour mystère la solitude de la sainte Vierge après la sepulture de son Fils, & pour texte de l'Écriture : Dieu s'est reposé le septième jour de toutes ses oeuvres (...) Il faut considérer comme la sainte Vierge se retira en solitude (...) & se reposa de toutes les oeuvres extérieures pour vaquer au repos intérieur, cessant d'opérer, afin que Dieu opérast en elle (...) Elle celebra après son Fils, le plus parfait sabbat qui ait jamais été.<sup>10</sup>*

Aujourd'hui nous continuons de pratiquer, le samedi, l'Exercice de la Compassion. Nous trouvons dans cet écrit spirituel une façon originale d'entrer dans la contemplation du mystère pascal, mais aussi de pratiquer le sabbat à notre façon ! Cessant toute activité, nous avons du temps pour la méditation, la prière et la détente. Une rupture bénéfique qui nous prépare à vivre le Jour du Seigneur. Avec Marie, ferme dans la foi et l'espérance, nous veillons dans l'attente de la résurrection. Le samedi saint et, lors des « retraites de samedi », nous entrons dans le silence et la contemplation du Christ donnant sa vie pour le monde. Dix jours par an, chacune se retire dans une plus grande solitude, renouvelant son offrande au Seigneur.



© Thomas Louapre

**V**oici donc 50 ans que je me suis engagée par la profession monastique et quelles qu'aient été les difficultés, jamais je n'ai remis en question mon appel. Je n'ai cessé d'approfondir avec émerveillement **notre vocation de louange et de compassion** et comme j'aimerais que beaucoup puissent la goûter et la vivre !

Témoignage de Sœur Paula du monastère  
Notre-Dame à Bouzy-la-Forêt

<sup>10</sup> *Exercices de la Compassion de la sainte Vierge pour le samedi*, Père Joseph du Tremblay, 1626.





### Une architecture...

Les églises des monastères sont construites sur le modèle capucin. Un mur retable sépare le chœur des moniales de la partie réservée aux fidèles. Ainsi les sœurs peuvent faire leurs exercices spirituels sans être distraites ni vues. Un tabernacle extérieur placé sur le Maître-autel central de l'église extérieure, communique avec un tabernacle intérieur côté sœurs, de manière que le Saint Sacrement puisse être exposé à la vue des sœurs seulement.

Sur l'un des côtés, une petite fenêtre permet de recevoir la Sainte communion. Des tableaux et images "dévotes" décorent le mur retable "à la manière baroque" de l'époque<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Voir, pages 64-65, l'évolution de l'espace liturgique.

## ... des mystiques.

*Sœur Françoise de la Nativité (1589-1634).* Françoise Loscun naît près de Morlaix en 1589. Sa marraine, Mme de Kerven alias Françoise Calloët (mariée à un riche négociant de Morlaix, Olivier Nouël) l'emploie dans son foyer comme domestique. En 1625, Françoise Calloët contribue à la fondation du Calvaire de Morlaix. Pour se procurer les ressources nécessaires, elle avait même vendu son manoir de Kerven.



Les deux femmes, la maîtresse et sa domestique, entrent au Calvaire de Morlaix en 1629. Françoise Loscun devint sœur Françoise de la Nativité. *« De son vivant, on la voyait presque continuellement en extase devant une gravure de la Sainte Vierge. Elle s'entrete-*

*nait avec cette image qui, parfois, apparaissait toute rayonnante. Elle avait aussi la vision de son ange gardien, qui l'aidait à faire son ouvrage, quand elle était demeurée trop longtemps en oraison. On l'entendit à maintes reprises prophétiser les choses à venir. Elle décède en odeur de sainteté le 4 avril 1634, à l'âge de 45 ans. Plusieurs miracles avérés se produisirent peu après par l'apposition de ses reliques. Toutes les guérisons en lien avec cette sœur furent constatées par une enquête canonique qui eut lieu à Morlaix en 1668, mais à laquelle on ne semble pas avoir donné suite<sup>12</sup>.*

### *Anne de Jésus Crucifié (1600-1653) et le vœu de Louis XIII*

Anne de Goulaine naît le 20 septembre 1600 au château de Poulmic (Finistère). Pendant son enfance, son ange lui apparaît sous la forme d'un bel enfant et lui apprend des prières. Ses parents souhaitent la marier. Inébranlable dans son désir d'offrir sa vie au Christ, ses parents finissent par céder et elle entre au Calvaire de Morlaix en 1629 sous le nouveau nom de sœur Anne de Jésus Crucifié. Sa communauté est alors témoin de phénomènes mystiques. En 1630, elle reçoit les stigmates de la Passion et endure aussi la souffrance du crucifiement tous les vendredis. Elle rejoint le Calvaire de Paris, le Père Joseph souhaitant vérifier par lui-même la validité des phénomènes qui entourent cette jeune mystique.

<sup>12</sup> *Annales Calvairiennes* de Siméon Mallevaud, 1671.

En 1636, le royaume de France est en guerre contre la maison d'Autriche-Espagne. Le roi fait vœu de placer et d'entretenir une lampe perpétuelle à l'autel de Notre-Dame de Paris le 19 mai 1636, selon le conseil de Richelieu. Le 6 juillet 1636, Richelieu offre une rente annuelle et perpétuelle de mille livres pour l'entretien d'une lampe devant l'autel de la Vierge et la célébration d'une Messe chaque samedi dans la chapelle des Calvairiennes du Marais. Cette même année, le 15 juillet, la Vierge apparaît à Anne de Goulaine, et le 16 juillet le Seigneur lui demande : « *Je veux aussi que (Louis XIII) fasse honorer ma mère en son royaume en la manière que je lui ferai connaître. Je rendrai son royaume par l'intercession de ma mère la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel.* » Le message est transmis par l'entremise du Père Joseph, fidèle agent de Richelieu.

Le 10 février 1638, Louis XIII signe au château de Saint-Germain les lettres patentes qui expriment la teneur de son vœu : **la consécration de sa personne et du royaume de France à la Vierge.**





## Pèlerinages aux “sources” de la Congrégation

27-31 juillet 2015 – Rencontre de Congrégation à Prailles

Du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2015, nous sommes à nouveau réunies à Prailles dans le cadre de la préparation au centenaire de la Congrégation. L'intervenant de cette rencontre est Pierre Moracchini et le thème : **les relations des Capucins avec les moniales** ou comment les frères ont pris soin spirituellement de leurs sœurs ; très intéressant parcours historique depuis François et Claire jusqu'au Père Joseph et les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire. On y découvre l'ambivalence des relations hommes/femmes avec alternance de méfiance, de refus de la *curia monialium* et d'assistance dévouée des sœurs. Les relations hommes/femmes sont souvent plus équilibrées qu'on pourrait le croire, les femmes sachant obtenir les confesseurs qu'elles désirent par exemple. Après une plongée dans le monde franciscain et capucin, Pierre Moracchini nous présente la vie du Père Joseph par Lepré-Balain de 1648, et nous ouvre des pistes de réflexion concernant ce Capucin hors normes : le Père Joseph, Capucin, travaillant à la réforme des moniales vivant sous la Règle de saint Benoît, n'est-ce pas une réponse à ce qui s'est passé à l'origine de l'ordre lorsque les bénédictins ont aidé saint François en lui donnant le lieu de la Portioncule ? N'est-ce pas une clé pour comprendre l'œuvre du Père Joseph ?

Pendant ces passionnantes journées franciscaines, nous avons la joie d'accueillir frère Éric Bidot, nouveau provincial des Capucins qui nous parle de la vie de la Province de France. Nous prenons avec lui un temps de prière devant les manteaux de Mère Antoinette et du Père Joseph, exposés devant l'autel.<sup>13</sup>

© BNDC



6 juin et 19 septembre 2016 – Paris

Sur les traces de nos deux monastères parisiens, situés le premier (1620) au sud, le second (1634) au nord de la ville, guidées par Pierre Moracchini, nous sommes heureuses de vivre ces journées, avec “nos frères Capucins” que nous apprenons à connaître grâce à ce centenaire.

<sup>13</sup> Voir, en 3<sup>e</sup> de couverture, les reliques exposées à la vénération.



Monastère de la Crucifixion  
dans le quartier du Marais  
à Paris



© BND C

**Station “Filles du Calvaire”, vous connaissez ?** La visite du matin est consacrée à la recherche des traces du monastère de la Crucifixion fondé en 1634 dans le Marais. Il ne reste malheureusement que le nom du boulevard et de la station de métro ! Ce monastère compta jusqu’à soixante sœurs. L’Eucharistie est présidée par le frère Éric Bidot, dans l’ancienne

église du couvent des Capucins du Marais, construite en 1623, devenue la cathédrale catholique arménienne. Nous découvrons aussi, près du rempart de Philippe-Auguste, l’emplacement du couvent des clarisses de l’Ave Maria, où Antoinette d’Orléans voulut entrer, ce qui lui fut refusé car elle était veuve.

L’après-midi, nous visitons le premier monastère de Paris, le monastère de la Compassion, que Marie de Médicis avait voulu fonder près d’elle dans son palais du Luxembourg. Nous sommes attendues au petit Luxembourg, actuelle résidence du président du Sénat, et très cordialement accueillies par Monsieur Gérard Larcher. Nous découvrons la chapelle de Marie de Médicis, le cloître et la façade du monastère donnant aujourd’hui sur la rue de Vaugirard.



© BND C

Une photographie  
“historique” prise dans la  
chapelle de la Reine.<sup>14</sup>

<sup>14</sup> Les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, leur archiviste et leurs amies, les Capucins de Paris et leurs bibliothécaires, des historiens, le chef adjoint de cabinet au cabinet du Président du Sénat, le conseiller à la direction de l’initiative parlementaire et des délégations, la directrice de la bibliothèque et des archives du Sénat.



# Un zèle missionnaire

Prier pour la paix en Terre Sainte et pour l'unité

Dès son origine, la Congrégation est habitée par le désir d'un monastère à Jérusalem, sur les lieux même où le Christ a souffert. En 1896, ce désir devient réalité. Un terrain est trouvé sur la pente du Mont des Oliviers face à la vieille ville. L'autorisation de fonder est donnée à condition d'ouvrir un orphelinat pour des fillettes de rite melkite.

La Congrégation répond ainsi pleinement à sa mission de prier pour la Paix en Terre Sainte et l'Unité des chrétiens *afin que le monde croie*.

Ces deux intentions sont au cœur de la prière de la Congrégation ; toute sa vie, le Père Joseph travailla avec un zèle missionnaire à l'unité du Royaume et de l'Église.



Aquarelle du monastère  
du Mont des Oliviers,

1896  
© BNDC



« Jérusalem ! Ah ! depuis combien d'années ce nom fait tressaillir mon cœur... Les Filles du Calvaire vont-elles enfin y établir leur tente, y honorer et imiter la Passion du divin Maître, L'accompagner en ses douleurs avec Sa Très Sainte Mère !... »<sup>15</sup>

## Jérusalem, au cœur de la spiritualité de notre Congrégation

La volonté de fonder un monastère en Terre Sainte anime la Congrégation depuis ses débuts. Tous les jours, en faisant l'Exercice des Missions, les sœurs priaient pour la Terre Sainte. Près de 300 ans s'écoulaient avant qu'une occasion se présente.

### Des circonstances providentielles

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la Palestine est sous l'autorité d'un Empire ottoman qui décline et ne parvient plus à s'opposer à l'arrivée des missionnaires. En 1948, le Patriarcat latin est rétabli et abolit l'ancienne exclusivité conférée aux Franciscains. Des congrégations commencent à s'installer dans le pays. En 1886, Mère Saint-Jean de la Croix, élue Supérieure générale de notre Congrégation, est toute prête à accomplir le désir des Fondateurs. En 1892, la prieure d'Angers entre en relation avec le vicaire général du Patriarche Grec Melkite de Jérusalem. Deux ans plus tard, un terrain au Mont des Olivers est vendu à la Congrégation par le Comte de Piellat.



Plan dessiné  
par le Comte de Piellat  
à l'attention  
des Bénédictines  
de Notre-Dame  
du Calvaire. © BNDC

<sup>15</sup> Extrait d'une lettre de Mère Saint-Jean de la Croix, 1890.

« De cet endroit, on découvre toute la Ville de Jérusalem dont on est séparé par la vallée de Josaphat et Gethsémani. La vue s'étend au sud sur la plaine de Réphaïm, du côté de Bethléem (il me semble que l'on voit même le clocher qui s'élève près de la Crèche) ; sur la montagne du désert de Juda et au-delà de la Mer Morte sur le Mont Nébo, sur Moab et Ammo. »<sup>16</sup>



Le Comte de Piellat

© BNDIC

Le comte de Piellat devient rapidement un ami fidèle et assure les travaux du nouveau monastère avant que les Bénédictines n'obtiennent les autorisations nécessaires à la fondation. Mais elles reçoivent une lettre de refus de la Sacrée Congrégation de la Propagande en 1895. Finalement elles obtiennent l'autorisation de fonder par le pape le 8 octobre 1896, à condition d'ouvrir un orphelinat pour des petites filles de rite grec-melchite.

Le 12 avril 1897, elles peuvent enfin habiter leur monastère et la première messe est célébrée dans leur petite chapelle. Mais étant sous la juridiction du patriarche grec et mal vues par Monseigneur Piavi, le patriarche latin, les sœurs se retrouvent pendant deux ans sans aumônier ! La situation



Jeunes orphelines de rite melchite

© BNDIC

devient extrêmement difficile pour la prieure fondatrice qui souhaite abandonner l'œuvre pour laquelle elles ont été envoyées. Mais Mère Saint-Jean de la Croix tient beaucoup à l'orphelinat et supplie ses filles de rester dépendantes des grecs. Grâce à des négociations serrées avec Monseigneur Piavi et à l'intervention de différents prélats, le 23 décembre 1898, le monastère est enfin placé sous la juridiction des latins.

<sup>16</sup> Extrait d'une lettre de Mère Saint-Jean de la Croix, 1890.

Des jours moins sombres s'ouvrent alors pour la petite communauté : trois sœurs viennent de France en renfort, des moines bénédictins de la Congrégation de Subiaco viennent s'installer au Mont des Oliviers en attendant que leur monastère d'Abu-Gosh soit construit. Joie pour la petite communauté d'accueillir ces frères qui assurent l'aumônerie pendant quelques mois. Mais la joie est de courte durée : la Prieure contracte la peste et meurt le 17 octobre 1900 et la Sous-Prieure succombe à une affection cardiaque un mois après. La fondation va-t-elle pouvoir subsister ? Mère Saint-Jean de la Croix envoie une nouvelle Prieure, Mère Saint-Anselme et deux autres religieuses au printemps suivant. Au mois de novembre, c'est l'ouverture de l'orphelinat.

Pendant la Première Guerre mondiale, les religieuses sont obligées de s'exiler en France et sont accueillies par la communauté d'Angers.



© BND C

Durant la guerre de 1939-1945, elles restent au Mont des Oliviers, survivant grâce à la solidarité locale.

En 1960, les sœurs ouvrent un atelier d'iconographie qui prend rapidement de l'ampleur et connaît aujourd'hui un rayonnement important.

En 1977, l'orphelinat n'étant plus adapté, il est remplacé par une aide financière à la scolarité d'enfants chrétiens.

En 1997, pour la fête du centenaire de la fondation, des sœurs des communautés de France apportent leur soutien. Le centenaire est l'occasion de nombreuses célébrations avec l'église locale et les monastères amis. Sœur Marie du Calvaire, rédige l'histoire du monastère de Jérusalem et, sous la houlette du Père Jean Bernard Livio, sj, deux pèlerinages sont organisés. Une célébration festive a lieu le 27 avril 1997 avec des sœurs de France.

## Mère Saint-Jean de la Croix (1838-1922)

Fille d'avocat, Marie Thérèse Gorce, en religion **Mère Saint-Jean de la Croix**, naît à Tulle en 1838. Pensionnaire au monastère de Lacapelle-Marival, elle y entre en 1856 et y est chargée de l'enseignement.

Élue Supérieure Générale de la Congrégation en 1886, elle rejoint alors la communauté d'Orléans. En 1896, elle fonde le monastère de Jérusalem sur lequel elle veille jusqu'à sa mort en 1902, sans jamais fouler elle-même la terre du Mont des Oliviers.

### L'Unité des Chrétiens et la Paix en Terre Sainte

Née au XVII<sup>e</sup> siècle dans un temps de réformes, confrontée au scandale de la division de l'Église, la Congrégation, aujourd'hui comme hier, porte particulièrement dans sa prière le souci de l'Unité des chrétiens et le maintien d'une présence chrétienne en Terre Sainte pour la Paix du monde et l'annonce de l'Évangile.

#### Icône du centenaire

réalisée par sœur Marie-Paul à partir d'une méditation sur le texte du prophète Zacharie (12, 10) :  
*Je répandrai sur les habitants de Jérusalem un esprit de grâce et de supplication.*

2m sur 1,20m





## Pèlerinages aux “sources” de la Congrégation

20-24 août 2012 : la dimension missionnaire de la Congrégation  
avec Catherine Marin - Rencontre de Congrégation à Bouzy-la-Forêt

Du lundi 20 au vendredi 24 août 2012, nous nous retrouvons à Bouzy-la-Forêt pour une nouvelle étape de notre itinéraire vers le Centenaire de la Congrégation. Le thème de cette rencontre est *Transmettre notre héritage*. « *L'héritage n'est pas un paquet clos que l'on se transmet de main en main, mais un trésor où l'on puise à pleines mains et qu'on renouvelle* » (Ricœur). Des questions se posent : Transmettre à qui ? Comment ? Pour cette rencontre passionnante, nous sommes guidées par Catherine Marin qui enseigne l'histoire des Missions à l'Institut Catholique de Paris. Elle nous dit pour se présenter : « Je suis spécialiste des anniversaires ! **Un anniversaire : c'est une prise de conscience de la richesse du passé et du devenir d'une congrégation, c'est-à-dire de la suite à donner.** J'ai travaillé sur les missions du Levant (Père Joseph) : je connaissais le lien avec les Filles du Calvaire mais ne savais pas qu'il en existait encore ! Je suis heureuse de rencontrer votre Congrégation. (...) L'action du Père Joseph ne pouvait pas se faire sans vous. Son grand projet : l'unité des chrétiens, ce qui voulait dire, au XVII<sup>e</sup>, le rattachement à l'évêque de Rome, et l'unité du Royaume de France. Le Père Joseph souhaitait même rassembler les souverains d'Europe autour d'un projet de croisade en Terre sainte. En priant pour la conversion des hérétiques, pour les missions diplomatiques du Père Joseph, pour la

Ce n'est pas sans quelque merveilleux & heureux rencontre qu'en la solennité de ce grand Saint (Jean-Baptiste), le porte-enseigne de la mission du Sauveur, (...) l'ouverture a été faite aux Religieuses de notre Dame du Calvaire de consacrer leurs jours à la dévotion des missions. (...) Toutes les plus notables & cogneuës parties du monde seront distribuées en douze billets. Tous les ans le jour de S. Jean, les Sœurs les tireront au sort.

Exercice pour la dévotion  
des missions reçu le 24 juin 1637

paix en Europe et le recouvrement des lieux saints, vous étiez le fer de lance contemplatif de ce vaste projet missionnaire politico-religieux de Richelieu et de son conseiller. »

À travers des conférences, un diaporama, un jeu de société et une exposition, nous approfondissons le rôle missionnaire important de la Congrégation.

En effet, nous sommes invitées par le Père Joseph à prier pour les missions : *Vous ferez un office très agréable à la Vierge et fort convenable à votre profession d'accompagner de vos vœux et vos prières ces messagers et de prendre part à la conversion des peuples.*



© BNDC

**Rejoindre une communauté** qui devient de plus en plus internationale, apprendre à respecter et accueillir les différences de culture, c'est en même temps porter le mystère de cette ville, unique au monde, face au lieu où Jésus a offert sa vie pour le salut de tous, et aussi une mission, un accomplissement de ma vocation à entrer dans la Joie de l'Amour qui s'offre pour le salut du monde.

Témoignage de sœur Laurentia du monastère du Mont des Oliviers à Jérusalem

Aujourd'hui encore, nous continuons cette pratique de nous "distribuer" le monde le jour de la saint Jean Baptiste.

Chaque sœur de la Congrégation prie ainsi durant l'année plus particulièrement pour une région du globe et ses habitants.



© BNDC





**M**ais là-bas, si Jérusalem reste aussi belle, je découvre la violence qui l'habite, la tension qui nous entoure. Loin de mon pays, de ma famille, de ma communauté, je ressens la solitude. C'est l'enfouissement dans le quotidien où il nous est demandé non seulement de contempler, de loin, le Saint Sépulcre mais de participer un peu, de l'intérieur, au mystère du Christ, mystère de mort et de résurrection et de s'ouvrir à la source de vie qui jaillit du Cœur transpercé de Jésus. Il y a aussi cette belle mission qui nous est offerte sur ce Mont des Oliviers où Jésus aimait venir avec ses disciples : être une présence priante et fraternelle, au milieu des juifs et des musulmans, des chrétiens de toutes confessions, avec l'accueil des pèlerins et l'écriture des icônes...

**Témoignage de sœur Marie Bénédicte  
du monastère du Mont des Oliviers  
à Jérusalem**



© BNDC



© BNDC



© BNDC



© BNDC

# Traversées des périls

## Stabat Mater

Au fil des siècles, la Congrégation traverse des périls et est menacée de disparaître. Entre 1740 et 1780, une Supérieure générale janséniste est élue. Le Pape intervient pour stopper la gangrène ! Entre 1789 et 1799, la Révolution anéantit les communautés. Les sœurs se réfugient dans leurs familles ou se regroupent entre elles. Une sœur du monastère d'Angers, Rosalie-Céleste de La Sorinière est guillotinée. Entre 1803 et 1838, sept communautés se relèvent, la Congrégation reprend vie et fonde en 1896 à Jérusalem. Au début du xx<sup>e</sup> siècle, il faut faire face aux lois anti-congréganistes puis aux guerres. La Congrégation est dissoute le 30 juin 1914, mais la guerre empêche l'exécution du décret !

### La crise janséniste

Au xviii<sup>e</sup> siècle, le jansénisme touche fortement la Congrégation lorsqu'une Supérieure Générale janséniste, la Mère de Coëtquen, est élue. Celle-ci avait réussi jusque-là à cacher ses intentions mais son élection à la tête de la Congrégation lui permet peu à peu de remplacer les évêques protecteurs et le visiteur par des prélats jansénistes. Les erreurs doctrinales se répandent ainsi dans de nombreuses communautés.

### Une caisse de livres sauve la Congrégation du jansénisme...

En 1733, la Mère Générale envoie au monastère de Quimper une caisse de livres contenant des thèses jansénistes, mais cette caisse arrive par erreur chez les jésuites qui avertissent l'évêque de Quimper. Le 26 juillet 1734, la Mère de Coëtquen reçoit une lettre du roi lui demandant de différer les élections qui étaient prévues pour le mois d'août. Le 1<sup>er</sup> août 1738, Louis XV obtient un bref du pape Clément XII pour remédier à la situation et purger la Congrégation de l'hérésie. La Supérieure Générale est exilée, les deux tiers des monastères se soumettent au pape et au roi mais sept monastères refusent d'abandonner leurs idées jansénistes : Paris I, Paris II, Orléans, Tours, Loudun, Vendôme et Rennes-Saint-Cyr. Les sœurs les plus obstinées sont regroupées à Tours et la nouvelle



© BNIDC

**Comme un phare** au cœur de la tempête que la force des vagues ne peut renverser, Marie est restée debout au pied de la croix de son Fils, vivant avec lui

et près de lui la plus atroce des souffrances dans le rejet et les humiliations, dans son martyr et cette mort horrible. Souffrance de son fils, souffrance dans son propre corps à elle : « *Toi-même un glaive te transpercera l'âme* » lui avait déjà prédit Syméon lors de la Présentation de Jésus au Temple. (Lc 2,35) Marie, la Croyante par excellence, Marie saluée par l'Ange en ces termes : « *Sois joyeuse, toi qui as la faveur de Dieu, le Seigneur est avec toi* » (Lc 1,28) « *Marie qui retenait tous ces événements et les méditait dans son cœur* » (Lc 2,19) me montre au quotidien comment être à l'écoute de la Parole de Dieu, comment croire, comment me tourner sans cesse vers son Fils qui nous donne sa joie en plénitude : « *Je vous ai dit cela pour que ma joie soit en vous et que votre joie soit parfaite.* » (Jn 15, 11). Et en ces temps où la violence se fracasse sur notre monde et sur nos frères et sœurs en humanité, il est essentiel pour moi de me rappeler cette phrase de Jésus et de la méditer à l'exemple de Marie : « *Je vous ai dit cela pour qu'en moi vous ayez la paix. En ce monde vous faites l'expérience de l'adversité, mais soyez plein d'assurance, j'ai vaincu le monde.* » (Jn 16,33). Comme Marie qui part en hâte vers sa cousine Élisabeth après le départ de l'Ange (Lc 1,38-39), elle m'invite au quotidien à la disponibilité joyeuse de l'accueil, du service et du don gratuit car « *il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir.* » (Ac 20,35).

**Témoignage de Sœur Monique-Marie  
du monastère Notre-Dame à Bouzy-la-Forêt**

Supérieure Générale tente de relever les communautés affaiblies.

### **Le courage d'une sœur converse**

Née le 3 octobre 1700 au village de Terminier, en Beauce, de parents laboureurs, la sœur converse **Marie Anne de Sainte Marcelle** entre au Calvaire d'Orléans en 1724.

Lorsque la prieure Mère Thérèse de la Passion décède, c'est une janséniste qui la remplace. **Sœur Marie Anne** est alors la seule de sa communauté à ne pas se laisser contaminer par l'hérésie.

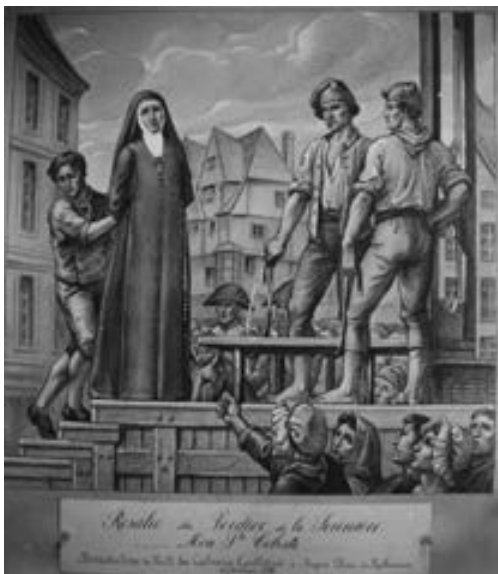
*Notre Communauté eut le malheur de tomber entre les mains d'une Prieure janséniste... [Sœur Marie Anne] eut, seule, le courage de s'opposer au torrent de l'infidélité. (...) Il lui fallut, durant l'espace d'environ dix ans, essayer ce que le fanatisme peut inspirer de plus odieux. Toute communication avec des personnes soumises à l'Église lui étant interdite, elle se trouvait même dans l'impossibilité de faire connaître son affreuse position et de se procurer les moyens d'en sortir. Nos anciennes Mères nous ont raconté qu'après bien des tentatives inutiles, elle écrivit à Monseigneur l'Évêque, et qu'ayant attaché sa lettre avec une petite pierre, elle jeta ce*

*paquet par-dessus les murailles, l'abandonnant à la garde de Dieu. La Providence permit qu'il fût trouvé par une honnête personne et remis à sa destination. Monseigneur d'Orléans, touché de la situation de notre bonne sœur, obtint pour elle, en 1742, une lettre de petit cachet qui la transférait immédiatement à notre Couvent de Chinon<sup>17</sup>.*

## Une martyre de la Révolution française

Née le 12 août 1745 au château de la Sorinière, **Rosalie du Verdier de la Sorinière** entre en 1763 au monastère d'Angers. De 1780 à 1790, elle est envoyée à Orléans où il reste seulement deux sœurs jansénistes très âgées.

Madame de la Sorinière (belle-sœur de Rosalie) décide de ne pas émigrer lorsqu'éclate la Révolution. Elle reste avec ses filles près d'Angers où sœur Rosalie-Céleste les rejoint en 1792, à la fermeture de sa communauté.



© BNDIC

En mars 1793, la guerre de Vendée est déclarée, le peuple Vendéen se soulève contre les républicains et refuse de répondre au décret ordonnant la levée de 300 000 hommes. Au Longeron, la famille de la Sorinière pratique l'hospitalité envers ceux qui réclament aide et réconfort.

La terreur se répand en Vendée et en Anjou, les républicains voulant éliminer tout germe de révolte contre la Convention. Le 19 janvier 1794, quatre membres de la famille de la Sorinière et la domestique Françoise Fonteneau sont arrêtés. **Sœur Rosalie** subit deux interrogatoires, elle est enfermée au Couvent des Jacobins à Angers. Avant d'être condamnée, elle subit un interrogatoire public.

<sup>17</sup> Extrait des annales d'Orléans.

**Le 19 février 1984**, à Saint-Pierre de Rome, Sœur Rosalie-Céleste du Verdier de la Sorinière est béatifiée par Jean-Paul II, avec quatre-vingt-dix-neuf autres martyrs de la Révolution.

Les prieures de toutes les communautés partent à Rome avec le diocèse d'Angers participer à la célébration de béatification.



© BNDIC

Mère Marie-Clotilde Filiâtre, Prieure Générale, offre au Saint Père une icône de Marie, Reine des Martyrs, réalisée au monastère du Mont des Oliviers. Le pape Jean-Paul II appose ses mains sur la tête de notre Mère Générale et donne sa bénédiction à la Congrégation des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire.

Elle est finalement guillotinée le 27 janvier 1794 à Angers, place du Ralliement.

### **Une sœur en chemin pendant les guerres napoléoniennes**

**Madeleine Renée Miel**, en religion **Sœur Saint-Maur**, prononce ses vœux au Calvaire de Paris en 1789, la veille du jour de la parution du décret défendant aux religieuses de recevoir de nouveaux sujets.

De 1798 à 1807, fuyant les révolutionnaires, elle traverse l'Europe en rejoignant tout d'abord la communauté trappiste de Dom Augustin de Lestrangé à la Valsainte en Suisse. Avec les frères et quelques moniales cisterciennes, elle navigue sur le Danube en bateau, arrive à Vienne en Autriche, et est entraînée jusqu'en Russie, dans l'espoir d'y trouver un monastère où se fixer mais au bout de quelques mois passés à Orcha, le tsar Nicolas I<sup>er</sup> leur intime l'ordre de quitter la Russie, la princesse de Condé ayant quitté le convoi des moines voyageurs ! Dans son périple du retour, elle s'arrête chez les Bénédictines de Thorn (Pologne) où elle espère rester, si la France continue à poursuivre les religieux. Elle y est encore pendant les guerres napoléoniennes et doit faire face aux soldats français devenus parfois violents à cause de la famine. « *Un jour que nous n'avions pu leur*



*donner pour souper que cette soupe claire et quelques pommes de terre, ils s'agrippèrent si fort, qu'ils se résolurent pendant la nuit d'entrer par force dans la maison, pour chercher, disaient-ils, de la viande. (...) » Alors que les soldats frappent violemment à la porte, sœur Saint Maur a une idée : « Tout à coup, je pensai à Saint Jacques qui était le patron de notre église, et feignant d'appeler quelqu'un, je me mis à crier de toutes mes forces : 'Jacques, Jacques, va-t-en chez le commandant chercher la garde...ne passe pas par là...sors par la porte de derrière...va bien vite...dépêche-toi, car ils vont enfoncer la porte.' Ils plaisantèrent d'abord de m'entendre ainsi parler, et disaient en riant : 'Oui, oui, Jacques, Jacques ; va-t-en voir s'ils viennent', et frappaient toujours ; mais au bout d'un instant, ils craignirent qu'effectivement j'eusse envoyé quelqu'un chez le commandant, s'en retournèrent à petit bruit dans leur quartier, et se couchèrent comme si de rien n'était. Nous allâmes aussi nous coucher, la tourrière et moi, après avoir bien ri de l'aventure. »*



Itinéraire de sœur Saint-Maur Renée Miel (1768- 1836 )  
pendant son voyage en Europe de l'Est de 1798 à 1807

Sœur Saint-Maur revient finalement en France en 1807 avec une épouse de militaire et retrouve ses sœurs Bénédictines qui avaient pu reprendre une vie commune dans un appartement près de Saint Sulpice à Paris. Nous avons dans nos archives la relation de son voyage, témoignage bouleversant et très pittoresque de la fidélité d'une sœur à ses vœux religieux et au Christ pour qui elle est prête à traverser l'Europe et à vivre sa vie monastique dans des conditions parfois très dures.



## La reconstruction

Après la Révolution, sept monastères se relèvent : Orléans en 1806, Landerneau en 1813, Vendôme en 1815, Paris-St Germain en 1817, Angers en 1821, Poitiers en 1824 et Machecoul en 1828.

### La Mère de Musillac, artisan du rétablissement de la Congrégation

**Suzanne Marie Augustine de Musillac** (1747-1829), en religion **Mère Suzanne de Saint Placide**, entre au noviciat à Quimper le 25 mai 1765. Jeune professe, elle est placée au pensionnat. En 1780, elle est appelée pour travailler au rétablissement de la communauté d'Orléans (la plus pauvre maison de l'Ordre, qui n'avait pas reçu de novice depuis 40 ou 45 ans). Dans cette nouvelle communauté, elle est chargée du noviciat, du secrétariat, de la lingerie et du séminaire. Elle devient prieure en 1783 et en 1789, elle est nommée Assistante de la Congrégation. Après la Révolution, Mère Saint Placide regroupe les sœurs de la communauté d'Orléans qui est officiellement reconstituée en 1806. En 1813, elle rencontre le pape Pie VII à Fontainebleau pour obtenir certaines dispenses pour la clôture et l'office de nuit. Elle est élue Supérieure Générale en mars 1822 et entreprend alors une visite des monastères qui, peu à peu, ont repris la vie régulière.

### L'opiniâtreté des sœurs Neveu pour le rachat du monastère d'Angers

Filles d'un riche fabricant de toile ou d'étoffe du quartier de Saint-Laud, les trois sœurs Neveu entrent toutes au monastère d'Angers. Pendant la Révolution, comme leurs compagnes, elles connaissent la prison. Pendant trois jours, elles sont détenues à la Cathédrale d'Angers. Grâce à leur mère favorable au courant révolutionnaire, elles peuvent rentrer chez leurs parents. Le 1<sup>er</sup> février 1793, elles prêtent le serment de Liberté-Égalité, ce qui leur permet de recevoir une pension de l'État, et de vivre sans trop d'inquiétudes. Fidèles à l'Église et au Pape, elles n'hésitent pas à secourir des prêtres assermentés en les cachant ; elles s'efforcent aussi de les aider à assurer leur ministère auprès des fidèles grâce à « *de pieuses ruses* ».

En 1803, les sœurs Neveu rachètent le pensionnat du monastère. Le propriétaire de ce lot n'est pas favorable à l'Église. Pour parvenir à leurs

fins, elles utilisent un intermédiaire qui assure la transaction. Lorsque le propriétaire apprend qu'il cède son bien à trois professes du Calvaire d'Angers, il fulmine. Cependant, il est trop tard pour s'opposer à la vente et les sœurs Neveu obtiennent le pensionnat.

En 1804, elles reviennent habiter le monastère. Quelques-unes de leurs élèves de la cour Saint-Laud les rejoignent et continuent le petit pensionnat. En 1807, les religieuses acquièrent le jardin de la Sacristie. En revanche, elles doivent attendre le décès d'un propriétaire pour récupérer le lot de la communauté. Ses héritiers acceptent l'offre des sœurs Neveu en 1819-1820. Enfin, en mars 1820, elles rentrent en possession de l'église. Elles ont alors récupéré la totalité du couvent d'avant la Révolution. Il ne leur manque que le jardin de la porterie qu'elles rachètent en 1821. Le retour à une véritable vie religieuse est difficile car les bâtiments du monastère avaient été découpés en appartements ou entrepôts ; l'église servait de grange et d'écurie ; de nombreux travaux sont indispensables pour redonner une architecture monastique à ce lieu.

### **Les lois anti-congréganistes et la première guerre mondiale sous le généralat de Mère Lucile du Cœur de Marie Aunillon (1902-1919)**

De 1901 à 1904, les lois anti-congréganistes obligent la Congrégation à fermer ses pensionnats. Une partie de la communauté de Landerneau part à Sirault, en Belgique de 1905 à 1919.

Le 30 juin 1904, un décret du ministère déclare la dissolution de la Congrégation. Angers, Lacapelle, Landerneau, Machecoul, Orléans, Poitiers, Vendôme devaient fermer leur porte et partir en exil.



© BNDIC

Le Calvaire d'Angers est établi comme maison de Refuge pour les membres âgés de la Congrégation et les infirmes. Le 13 février 1905, la communauté de Poitiers doit se disperser mais un changement

## Mère Lucile du Cœur de Marie (1854-1929)

Née le 11 mai 1854 à Mazé, Lucile Aunillon est placée au pensionnat d'Angers et termine ses études en juillet 1870. Elle entre au noviciat en 1877 et prononce ses vœux en 1880. On lui demande d'être maîtresse d'une des premières classes du pensionnat. En 1887, elle est nommée directrice du pensionnat d'Angers. En 1895, elle est élue prieure de la communauté. En 1902, elle devient Supérieure Générale de la Congrégation.

dans les statuts permet le maintien de la communauté. L'article concernant l'enseignement est supprimé et les sœurs sont reconnues contemplatives et hospitalières.

Le 2 août 1914, la guerre est déclarée et finalement les sœurs sont autorisées à rester provisoirement dans leurs maisons. Mais il faudra attendre 1924 pour que le décret de dissolution de la Congrégation soit annulé.

### Communautés ambulances pendant la Grande Guerre

L'État a d'autres préoccupations que de persécuter les communautés religieuses d'autant plus qu'elles servent d'ambulances. Ainsi, dès le 7 septembre 1914, une ambulance est ouverte au monastère d'Angers (annexe à l'hôpital temporaire n°6). Les blessés sont soignés par une partie des sœurs. C'est une occasion d'évangélisation, le

journal rapporte des conversions, baptêmes, confirmations et confessions. Les sœurs entretiennent aussi une correspondance avec certains soldats qui sont repartis sur le front, des amitiés se nouent. L'ambulance est fermée officiellement le 31 mars 1919.



Aquarelle du cloître du monastère d'Angers, 1896 © BNDIC

À Vendôme, la communauté se met également à la disposition de la Croix-Rouge pour ouvrir une ambulance dans les locaux du pensionnat. *« C'est une lourde charge. La Mère prieure doit veiller à la bonne marche de l'ambulance alors qu'elle assure déjà la direction du noviciat et du séminaire. Très souvent, elle est sollicitée soit par une arrivée de blessés, soit par un entretien avec les médecins et la formation des jeunes s'en ressent. »*<sup>18</sup>.

## Récit de la deuxième guerre mondiale

Les relations sont tendues avec l'occupant allemand au Calvaire de Poitiers, comme en témoigne ce récit du 22 juillet 1940, extrait du journal de la communauté de Poitiers.

*Avant de terminer ce long journal, nous confions à vos bonnes prières un autre souci : ce matin samedi à 9 heures, Notre Mère est demandée au parloir par un Allemand. Le cœur serré elle s'y rend avec Mère sous-prieure, le voile baissé jusqu'à la ceinture. Elle ouvre la grille, l'Allemand est assis tout contre, mais rien ne bouge. Silence impressionnant pendant une minute. Notre Mère se décide à le rompre. D'un ton correct mais froid demande : « Vous désirez, Monsieur ? » L'interpellé tressaille et se lève d'un bond. Il est haut comme la lune ! « Je suis envoyé par la Kommandantur », et il tire de sa poche un papier qu'il colle contre la grille en disant : « Mais vous n'allez pas pouvoir lire ! » Notre Mère lui ouvre le tiroir dans lequel, à bout de bras, il laisse tomber le papier ainsi conçu : M. X... est chargé de visiter toutes les maisons privées afin de réquisitionner des appartements. « Tout est plein » lui dit Notre Mère. Mais il veut visiter. Irma est appelée et la visite des chambres commence pendant que nos Mères agenouillées derrière la grille disent un chapelet fervent. Après avoir fait le tour des étages, Irma et son compagnon reviennent par le parloir et nos Mères entendent l'Allemand qui explique : « C'est pour des bureaux ! rien à faire ! » Il avait trouvé en effet toutes les dames pensionnaires au lit, sauf Melle de Lestang. Il est sorti de chaque chambre en faisant le salut militaire à la bonne dame quelque peu effarée de voir un tel visiteur. Enfin, il est parti en disant : « Vous avez une chapelle ? » Il a dû aller la voir et Mère sous-prieure conclut : « S'ils prennent la chapelle pour des bureaux, nous irons tous les jours leur chanter la messe de Requiem ! » Nous espérons que cette visite n'aura pas de suite.*

<sup>18</sup> Lettre mortuaire de Mère Marie-Scholastique Yvonne Lemann, supérieure générale de 1948 à 1957.



**A**près avoir découvert d'une manière radicale l'amour du Christ pour moi, je regardais plutôt le Christ ressuscité, le Christ dans sa gloire. Alors le Christ en grand pédagogue, m'a montré que sans passer par la Croix, sans passer par une certaine mort à moi-même, il ne peut y avoir de Résurrection. Par la méditation de la Parole de Dieu, par la prière, par une relecture de ma vie avec une sœur, petit à petit j'ai compris que mes blessures, mes échecs, mon péché, je pouvais les déposer sur la Croix ; Son cœur m'est ouvert. Si je me laisse attirer par son Amour, si je me laisse faire, alors Il peut transfigurer mes ténèbres en Lumière. Le Christ m'a ouvert un chemin de vie. Je suis passée de la mort à la vie.

**Témoignage de sœur Isabelle  
du monastère de Prailles**





# Au jour le jour

## Un esprit de famille

Dans le souci de réforme qui préside à la Congrégation, la communauté est gouvernée par une prieure élue et non par une abbesse. La prieure anime la vie de la communauté dans un esprit de famille fortement entretenu par les Constitutions, un coutumier et un cérémonial communs, le séminaire pour les jeunes sœurs, les Chapitres généraux, les lettres de la Mère générale et ses visites. Celle-ci veille à garder l'unité.

Si l'essentiel de la vie est centré sur les pratiques spirituelles et ascétiques, dès le XVII<sup>e</sup> siècle des communautés ont un pensionnat. Dans les années 1950, un tournant se prend qui modifie l'équilibre de vie : le travail rémunéré entre dans les communautés et des hôtelleries monastiques se développent.

*Écoute...*

*Qui que tu sois,*

*Qui aimes la vie et désires le bonheur,*

*Si tu entends l'appel du Seigneur et si tu réponds OUI,*

*Voici que dans sa tendresse le Seigneur t'indique le chemin de la vie.*



Prologue de la Règle  
de saint Benoît





© Thomas Louapre

« **G**arde-moi mon Dieu, mon bonheur c'est toi » : Ce psaume

15 dans sa version chantée

comme dans sa version

originale est mon "secret", mon guide, le phare qui éclaire mon chemin de vie, passée, présente et éclaire bien plus loin encore jusque « devant ta face débordement de joie, à ta droite éternité de délice (Ps 15,11) ». Ce psaume, par son contenu éclaire, pour moi, les autres psaumes et la Parole de Dieu. Il me parle de Dieu et me parle de moi, de toute personne en quête de Dieu. L'Esprit Saint bien sûr ! C'est toujours Lui qui éclaire et sanctifie. Je suis rentrée au monastère le 1<sup>er</sup> octobre 1984, en tenant d'un côté la main de Marie et de l'autre celle de la Petite Thérèse. J'ai chanté ce psaume 15 la veille de mon entrée au monastère avec notre groupe de prière, depuis, il chante en moi chaque jour et plusieurs fois par jour, dans la joie ou dans l'épreuve, dans le silence ou au cœur d'une fête. Il est souvent la clé pour l'oraison ou l'adoration. Ce psaume s'est en quelque sorte tissé en moi avec le mystère de l'Annonciation. Il me montre le chemin de la Vie. J'avance avec mes sœurs dans la confiance, à travers tout ce que nous avons à vivre dans les services, le travail, la prière, la liturgie, la vie fraternelle, les joies et les épreuves... ; c'est tout pour Dieu et pour le salut de tous mes frères en humanité.

**Témoignage de Sr Hallel-Marie  
du monastère Notre-Dame à Bouzy-la-Forêt**

Une parole, un événement, une rencontre... Chacune de nous a fait l'expérience d'être choisie par Dieu, et librement a répondu à cet appel.

Pour suivre le Christ, nous avons tout quitté. Nous nous sommes engagées dans une alliance pour chercher Dieu en communauté.

## Une vie simple

Notre vie monastique est une vie simple, façonnée par la Parole de Dieu, rythmée par la prière personnelle et communautaire, le travail, le service fraternel et l'accueil, dans laquelle nous expérimentons la joie d'être à Dieu.

L'aventure de la communion demande à être tissée à chaque instant : apprendre à aimer comme Jésus, le Christ, est un long chemin de conversion qui engage toute la vie. Cela conduit à la paix du cœur et nous fait vivre en enfant du Père.

**À côté du travail domestique, au XIX<sup>e</sup> siècle, des pensionnats s'ouvrent à Angers (1821), Landerneau (1813), Lacapelle-Marival (1842) Vendôme (1815) pour instruire les jeunes filles. On lit dans les constitutions de 1901 : « Selon la Sainte Règle et les traditions constantes de notre saint Ordre, une partie de nos monastères**



Dessin de Maddy Cornu. © BNDC

*sera uniquement appliquée à la vie contemplative et pénitente, les autres s'adonneront à l'éducation de la jeunesse.* »<sup>19</sup> À Jérusalem, c'est l'ouverture d'un orphelinat pour des fillettes de rite melchite (1901) qui permet de fonder un monastère.

**Dans les années 1950, le travail rémunéré entre dans les communautés,** suite à la Constitution apostolique *Sponsa Christi* du pape Pie

XII (21 novembre 1950) dont l'objectif est d'apporter aux monastères des ajustements, notamment pour la clôture. En effet le pape voulait permettre aux moniales de subvenir à leurs besoins par des travaux plus lucratifs et qui donc exigeaient davantage de sorties et de contacts avec l'extérieur : *« Notre Saint Père le Pape Pie XII dans la Constitution Sponsa Christi prescrit aux moniales de s'adonner à un travail manuel ou intellectuel qui ne pourra que favoriser la vie religieuse s'il ne supplante pas leurs obligations les plus essentielles »*<sup>20</sup>

À Poitiers, une imprimerie est ouverte.

Angers et Machecoul fabriquent de succulentes gaufrettes.

Vendôme commercialise des stores vénitiens.

Orléans distille l'Eau d'Émeraude et fabrique des gâteaux.

*Les temps sont difficiles. Le travail toujours à l'honneur dans la vie monastique devient plus que jamais une nécessité. Au Calvaire d'Angers, les activités les plus diverses se déploient au service du Seigneur : travaux d'ornements, de peinture, de reliure, de jardinage... auxquels vient s'ajouter la fabrication de gaufrettes que nous appellerons des Croque-Madame. L'appareil nécessaire à cette confection a été offert par la famille de Mère Saint-Benoît.*

*De tous côtés, on promet de faire bon accueil à notre nouvelle entreprise.*

**Annales d'Angers,  
travail des moniales, 1951**

<sup>19</sup> p. 184

<sup>20</sup> Annales d'Angers.

## Visite de la Mère générale à Angers en 1948

6 septembre 1948 - *Notre Révérende Mère sera là demain ! Il faut que la maison soit belle. On lave, on frotte. Des fleurs arrivent de tous côtés. Le lendemain matin, 7 septembre, on continue les préparatifs. Le jardin retrouve un peu hâtivement l'harmonie de ses lignes qu'une folle végétation avait vite fait de rompre malgré les soins diligents des horticultrices. Ce n'est plus le préau de la Sainte Madeleine mais quelques capucines, des glaïeuls et des volubilis un peu trop hardis peut-être lui donnent un air de fête. (...) Vers midi, nous ne serons plus orphelines. Moins d'un quart d'heure après l'Angelus, en effet, la cloche de la porte retentit à plusieurs reprises. La cloche du chœur s'ébranle à son tour. Tout le monde est au porche. On ouvre. Mère sous-prieure embrasse Notre Très Révérende Mère. En un instant tous les yeux se dirigent vers les arrivantes puis la procession se forme et au chant du Te Deum on se dirige vers le chœur puis à la salle du cloître où il fait si bon retrouver Notre Très Révérende Mère. On chante quelques couplets où passent toute la joie d'enfants qui ne sont plus orphelines.*



© BNDC



© Thomas Louapre



© Thomas Louapre



© Thomas Louapre



## Les derniers préparatifs

5 juillet 2016 : Lettre aux communautés, Mère Marie du monastère de Prailles (prieure présidente)



© BNDC

Sœur Marie

*Chères Mères et sœurs,*

*La prochaine rencontre de Congrégation est toute proche cette fois. À Jérusalem, Sœur Marie-Bénédicte doit être en train de terminer ses valises. À Prailles nous pensons au départ et à Bouzy-la-Forêt à l'accueil ! Après la belle profession de sœur Élisabeth, je les remercie beaucoup de nous accueillir, nous serons très heureuses de pouvoir ainsi « bénéficier » de l'état de grâce de toute profession ! Si la raison de cette rencontre est le chant, nous en profiterons pour aborder ensemble cette question actuelle : comment vivre en petite communauté ?*

*Je vous donnerai les dernières nouvelles sur Angers et sur le centenaire (...).  
À très bientôt la joie de nous retrouver.*

Ces dix dernières années, notre chemin de centenaire nous fait vivre des rencontres merveilleuses qui soutiennent la marche, un peu comme une chasse au trésor !

Parmi ces trésors, la découverte de manuscrits musicaux et la rencontre avec deux musiciens passionnés, aussi heureux que nous de 'faire chanter les archives' !

**C'est un vrai cadeau, totalement inattendu, un peu fou !**



Dessin de Maddy Cornu. © BNDC



18-23 juillet 2016 / 4-8 juillet 2017 – Faire chanter les archives :  
Rencontres de Congrégation à Bouzy-la-Forêt



À plusieurs reprises en 2016 et 2017, nous sommes réunies à Bouzy-la-Forêt et à Prailles pour répéter les pièces musicales de nos partitions du XVII<sup>e</sup> siècle que nous chanterons le premier soir du colloque à la Cathédrale. Manolo Gonzalez et Carole Matras découvrent avec beaucoup d'intérêt les pièces retrouvées dans les livres liturgiques des premières mères de la Congrégation. Sous la direction de ces musicologues passionnants, nous déchiffrons les pièces baroques qui nous replongent dans un style liturgique pour le moins dépayçant : autres temps, autres mœurs, autres répertoires liturgiques ! Nos premières mères, que nous pensions si austères, avaient un haut niveau musical, elles chantaient des *kyrie* et des motets sur des airs de Lulli ou autres musiciens de la Cour ! À notre modeste niveau, nous travaillons avec enthousiasme pour mettre au point quelques morceaux pour la célébration du centenaire. Une vraie joie de chanter ensemble !





# Veiller et espérer

D'un Concile à l'autre, toujours en chemin !

Dans le sillage du Concile Vatican II, les Constitutions sont révisées : le gouvernement de la Congrégation est plus collégial, les communautés acquièrent une vraie autonomie. Chacune élabore son coutumier, intègre le renouveau biblique et liturgique, prend une « couleur propre ».

En 1987, la Congrégation est associée à la Congrégation internationale de Subiaco-Mont Cassin. Des liens se tissent entre les monastères associés de la province de France. Dès 1991, conscientes de la fragilité de la Congrégation et de l'évolution du monde, nous entamons une réflexion qui entraîne une reconfiguration géographique des implantations. Depuis l'an 2000, les relations entre communautés s'intensifient, des chemins nouveaux se cherchent à Angers, à Jérusalem...

## Des Constitutions au service de la vie

Fondées en 1617 dans le courant de la Réforme catholique initiée par le Concile de Trente (1545 – 1563), nous en avons hérité les éléments structurants : la fondation en congrégation avec un gouvernement centralisé, la création des séminaires, les exercices spirituels...

Quatre siècle plus tard, le Concile Vatican II (1962 – 1965) et son *aggiornamento* donnent aux communautés une véritable autonomie. Les sœurs font vœu de stabilité dans leur monastère selon la Règle de saint Benoît.

*« Ouverture du Concile.  
Télévision toute la matinée.  
Nous le devons au Père Rousselet  
de Ligugé qui a eu cette idée pour  
son monastère et a pensé à nous.  
(...) Nous nous sentons plus que  
jamais unies à l'Église entière.  
Quand le Père Rousselet vient à  
l'imprimerie pour divers travaux,  
on lui fait une ovation. Il paraît  
qu'à Ligugé un slogan circule,  
lancé par le Père [Marié] : On  
met un râteau sur le toit, et le  
Pape apparaît dans une boîte. »*

Extrait des annales de Poitiers,  
11 octobre 1962



Entre 1962 et 1988, les Constitutions de 1625, qui avaient subi une première révision en 1923 suite à la promulgation du nouveau Code de droit canonique en 1917, sont totalement refondues lors des Chapitres généraux de 1971 et 1976.

Puis la promulgation du nouveau Code de droit canon de 1983 invite à nouveau à reprendre le travail. L'aide de la Congrégation masculine de Subiaco à laquelle nous sommes associées depuis 1987 est alors précieuse.

Dans les nouvelles Constitutions approuvées par le saint Siècle en 1988, la première partie concerne l'organisation et la vie des monastères, la deuxième, le gouvernement général. Un vrai renversement s'est produit : le rôle et la place de la Prieure Générale, appelée maintenant Prieure Présidente, et de son conseil, est au service des monastères. Les visites canoniques et les Chapitres généraux portent la vie des communautés. La possibilité de solliciter les moines de la Congrégation de Subiaco pour ces moments importants est un vrai recours.

*« Nos nouvelles Constitutions, écrit la Supérieure Générale Marie Clotilde Filiâtre, fruit d'une vingtaine d'années de réflexions, d'expérimentations, de discussions, plusieurs fois remises en chantier pour mieux nous conformer aux désirs de l'Église conciliaire soucieuse du rajeunissement adapté des Ordres religieux, ne se prétendent pas parfaites. La vie court plus vite que le Droit ! (...) Il appartient à chacune de nous d'y retrouver son identité de Bénédictine de ND du Calvaire ; la lettre évolue, l'esprit demeure. Et cet esprit, c'est un esprit de Vie, une invitation constante à être des vivantes dans l'Église vivante. »<sup>21</sup>*

Aux Chapitres généraux de 2011 et 2014, les Constitutions sont à nouveau revues pour répondre à des situations nouvelles dans les communautés. Elles sont approuvées en 2015. Un article concernant la mise en dépendance d'une communauté en fragilité est introduit. Ceci a permis à la petite communauté des quatre sœurs d'Angers de rester sur place sous la vigilance de la Prieure Présidente et de son conseil, les biens passant à la Congrégation. En Congrégation, nous pouvons ainsi accompagner au mieux nos sœurs et garder ouvert l'avenir de ce lieu.

<sup>21</sup> Lettre de novembre 1990.

## De Chapitre en Chapitre

Une première réflexion de Congrégation, suite à *Sponsa Christi* et à l'évolution de la société, entraîne la fermeture de deux monastères, Machecoul (44) en 1958 et Lacapelle-Marival (46) en 1970. Les monastères de Vendôme et d'Orléans fusionnent et se déplacent à Saint-Jean-de-Braye en 1956. Poitiers se déplace à Saint-Julien-l'Ars en 1962 et Landerneau à Kerbénéat en 1977.

Une réflexion de fond s'amorce en 1991, qui implique toutes les communautés et toutes les soeurs. Le Chapitre général demande l'aide de la Congrégation de Subiaco pour un "audit". Le Père Jean de la Croix, abbé émérite de l'abbaye de Landévennec, visite toutes les communautés, rencontrant chaque sœur. Des questionnaires, des rencontres, une "équipe-antenne" constituée de sœurs des différentes communautés, voient le jour. Peu à peu des orientations se dessinent ainsi qu'une reconfiguration géographique dans des lieux significatifs de notre histoire.

Le monastère de Saint-Julien-l'Ars près de Poitiers se déplace dans le département des Deux-Sèvres dans une région fortement marquée par les guerres de religion.



Sur cette photo, la prieure de Kerbénéat (aujourd'hui à Jérusalem), apporte l'un des trois vases contenant de la terre de Kerbénéat pour être mêlée à la terre des communautés de Prailles, Bouzy et Jérusalem.  
©BNDC

Le monastère de Saint-Jean-de-Braye près d'Orléans part à Bouzy-la-Forêt, à 10 km des frères de Saint-Benoît-sur-Loire.

Suite au Chapitre général de 2001, le monastère de Kerbénéat ferme en 2002 pour la vie de Jérusalem et la vie de la Congrégation.

Actuellement des chemins nouveaux se cherchent à Angers. Une petite collocation pour jeunes femmes, désirant bâtir leur vie sur le Christ, a vu le jour en 2016.

Pour Jérusalem, en Conseil de Congrégation, nous réfléchissons avec la communauté du Mont des Oliviers, à la façon de partager la grâce du lieu à des moines et moniales bénédictins.

# Les monastères aujourd'hui



© Thomas Louapre

## Monastère de l'Annonciation à Prailles

Fondées le 25 octobre 1617 à Poitiers, transférées en 1962 à Saint-Julien-l'Ars, nous arrivons à Pié-Foulard le 8 octobre 1999. Dans cette région fortement marquée par les guerres de religion, nous voulons vivre une présence monastique simple et accueillante à tous.

**Le souci de l'Unité des chrétiens**, très présent dès les origines de la Congrégation, fait partie intégrante du projet monastique de la nouvelle implantation. En signe d'unité, à la fin de l'été 1999, six sœurs marchent de Saint-Julien-l'Ars à Prailles, avec quatre sœurs protestantes, diaconesses de Reuilly, s'arrêtant dans les communautés catholiques et protestantes du Poitou. Chaque année, à l'aube de Pâques, protestants et catholiques convergent vers le monastère pour célébrer joyeusement la résurrection du Seigneur et partager le petit-déjeuner ! En 2017, un pin parasol, arbre emblématique du protestantisme en Poitou, est planté à la demande des protestants réformés des environs.



© Thomas Louapre



**Typographie et écologie.** Dans les années 1950, la communauté ouvre un atelier d'imprimerie. En 2011, devant la complexité croissante de ce métier en pleine évolution, une réflexion communautaire nous amène à revenir à la typographie. Nous revisitons les possibilités

offertes par cette technique traditionnelle afin de retrouver un travail plus manuel et créatif, plus compatible avec notre vie monastique. Composées à la main, en caractères en plomb, gravées dans le bois, imprimées sur platine, les créations de cartes religieuses, de petits carnets, sont le fruit de notre méditation de la Parole, de notre prière.

Notre vie bénédictine nous invite à bénir Dieu pour sa création, pour tout ce qu'il nous a confié. Elle porte une note de sobriété, de partage des biens, de renoncement à ce qui est superflu... Dans la façon de poser notre travail, de nous alimenter, d'habiter notre lieu, d'être à l'écoute de ce qui se vit localement, nous souhaitons prendre notre part et aider à une prise de conscience du défi écologique actuel.



## Célébrations du quatrième centenaire à Prailles

Nos bâtiments n'étant pas extensibles, nous avons opté pour célébrer nos 400 ans par étape. La première festivité a eu lieu le 26 juillet, jour de la sainte Anne, jour où Mère Antoinette vivait un premier départ, celui de Fontevraud pour Lençloître en 1611.

Cette invitation a été pour les moines et les moniales de la région : Ligugé, Sainte-Croix de Poitiers, Martigné-Briand, Maumont, Bellefontaine, nos sœurs carmélites de Bessines toutes proches ont pu se joindre à nous.

Célébration eucharistique, repas sous le Tivoli prêté par la mairie, visite de l'exposition, du monastère, goûter et partage des nouvelles, nous rendons grâce pour cette belle journée fraternelle qui resserre les liens. Les festivités continueront et se clôtureront le 21 avril, date toute proche de celle du décès de Mère Antoinette (25 avril 1617), par une journée diocésaine autour de notre évêque.



© BNDC



© BNDC



© BNDC



## Monastère Notre-Dame à Bouzy-la-Forêt



© BND C

Fondé en 1638 à Orléans, notre monastère est situé depuis 1999 à Bouzy-la-Forêt, dans le même diocèse mais plus à l'écart de la ville, à l'orée de la forêt d'Orléans. Aujourd'hui nous formons une communauté de quatorze moniales qui, dans une vie de louange et de travail, désirent « *se tenir debout devant Dieu, pour les autres* » Edith Stein.

Nous avons la chance d'être situées près de l'abbaye de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire. Avec les moines, nous entretenons une belle relation fraternelle nourrie par la prière, l'entraide et la célébration commune

des solennités de saint Benoît et de sainte Scholastique. Avec eux nous proposons également une soirée œcuménique au moment de la Pentecôte ou aux vigiles de la Transfiguration. De nombreux chrétiens de toutes confessions viennent nous rejoindre pour ces temps de prière et de connaissance mutuelle.



© BND C

**L'Eau d'Émeraude.** Notre principal travail est la fabrication de l'Eau d'Émeraude, une lotion à base de miel et de plantes, pour la peau et l'hygiène buccale. Il nous permet tout d'abord de vivre. « *Avec cela, tes sœurs ne manqueront jamais de pain* » aurait dit l'apothicaire qui a donné le secret de fabrication à sa bonne désirent entrer au monastère. Quatre siècles plus tard, c'est encore vrai ! Travailler à l'Eau d'Émeraude, c'est aussi participer à la création de Dieu et s'émerveiller devant la richesse et la beauté de la nature. Nous essayons d'acheter des produits peu traités et nous écoutons chanter la préparation qui fermente pendant plusieurs jours avant d'être distillée.





Notre travail nous rend aussi solidaires de nos frères en humanité qui parfois subissent durement le leur. Nous essayons de faire de notre travail une œuvre où Dieu soit glorifié et les hommes soulagés.

**L'accueil et la compassion** comptant beaucoup pour nous, nous désirons offrir un havre de silence et de prière à toute personne qui souhaite puiser paix et réconfort à la source d'eau vive qu'est le Christ crucifié et ressuscité. Services et mouvements diocésains très variés viennent fréquemment pour des rencontres sur la journée. L'accueil régulier de ces groupes constitue un important service d'Eglise. Il nous permet aussi de nous tenir au courant de l'actualité diocésaine et d'alimenter notre prière d'intercession. Depuis que notre diocèse s'est restructuré en pôles missionnaires, chacun d'eux est confié pour un an à la prière de l'une d'entre nous : c'est une autre façon de concrétiser notre attention aux nécessités locales. Les oblates et les « Amis du monastère » constituent un réseau de prière et d'entraide autour de la communauté. Avec eux, nous expérimentons un véritable « échange de dons » qui nous enrichit les uns les autres.



## Célébrations du quatrième centenaire à Bouzy-la-Forêt

Le 25 juin dernier, nous avons invité tout le diocèse à jubiler avec nous. L'église était comble pour l'eucharistie dominicale, présidée par Mgr Blaquart. Le repas partagé rassemblait une centaine de personnes. L'après-midi, nous proposons diverses activités permettant de découvrir autrement notre Congrégation et notre communauté : exposition, concert, jeux et visites des lieux principaux du monastère. A Vêpres, les participants étaient encore nombreux à offrir avec nous au Seigneur la joie de cette journée, la joie de vivre notre charisme de louange et de compassion au cœur de notre Église diocésaine d'Orléans.



© BNDC



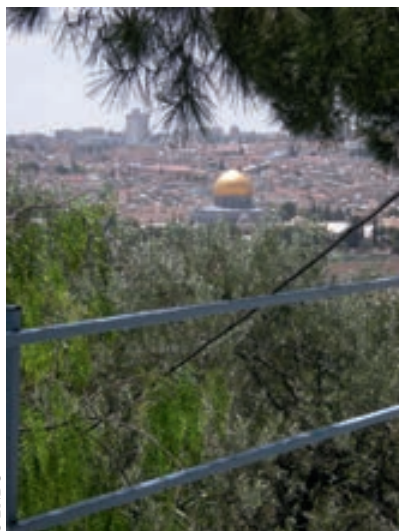
© BNDC



© BNDC

## Monastère du Mont des Oliviers à Jérusalem

Le monastère du Mont des Oliviers, fondé en 1896, répond au désir des fondateurs de la Congrégation d'envoyer une petite communauté à Jérusalem pour être une présence priante sur les Lieux saints<sup>22</sup>. Il est situé face à l'esplanade du Temple, que Jésus a si souvent fréquentée, et face au Calvaire et au Saint Sépulcre où il a offert sa vie pour rassembler dans l'unité les enfants de Dieu dispersés.



© BNDIC

### Une place irremplaçable dans l'Église et le monachisme

Aujourd'hui, notre communauté est internationale et comprend des sœurs qui viennent de nos communautés de France, du monde arabe et du monde juif : une sœur polonaise d'origine juive, une sœur libano-égyptienne, une russe et une allemande. Un véritable défi !

Tenir bon dans les épreuves, et comme des veilleurs sur les remparts de Jérusalem persévérer dans la prière sur ce Mont des Oliviers, où Jésus aimait à se retirer avec ses disciples, où il a vécu son agonie et son Ascension.



© BNDIC

Apprendre à traverser les turbulences politiques et les conséquences des tragédies humaines subies par chacun, c'est



© BNDIC

<sup>22</sup> Voir plus haut le chapitre *Un zèle missionnaire, Prier pour la paix en Terre Sainte et pour l'unité.*

un bel ancrage du « Dieu avec nous », qui fonde l'espérance dans le cœur de ceux avec qui la communauté partage l'existence.



© BNDC

Aimer tout homme qui frappe à la porte, quel qu'il soit, et qui cherche à traverser l'absurde, creuser avec lui le sens de ce qu'il vit, parce que Dieu est le Sens : L'accueil des pèlerins et des groupes qui cherchent un lieu de prière et de silence ou demandent un témoignage, est une dimension importante de notre mission sur cette Terre Sainte.

La Parole de Dieu, sur cette Terre où le Verbe s'est fait chair, résonne fortement. Elle nourrit notre *lectio divina* et inspire les icônes que nous écrivons dans notre atelier. Le message qu'elles transmettent touche des personnes du monde entier ; nous sommes heureuses de participer ainsi à la nouvelle évangélisation.

Sur la pente du Mont des Oliviers, face à la vieille ville, notre jardin, nous offre des fruits presque toute l'année. À l'automne, la communauté, aidée par des bénévoles, récolte les olives qui feront une huile excellente !

**Un appel est lancé pour que ce lieu puisse demeurer Terre monastique de prière et d'Unité**

Proposer à des Bénédictines d'autres Congrégations et d'autres continents de venir vivre avec nous un an ou plus, et si possible pour toujours, c'est l'aventure à laquelle notre communauté est appelée aujourd'hui, consciente de sa pauvreté et de la richesse de ce Lieu unique au monde. Avec la Congrégation de Tutzing, plus particulièrement, une entraide se cherche.



© BNDC



## Monastère de la Présentation à Angers



© BNDC

Le monastère de la Présentation, resté sur son lieu d’implantation depuis 1619, témoigne de notre histoire. Situé au cœur du quartier historique de La Doutre dans la ville étudiante d’Angers avec son université catholique, ce monastère demeure un lieu de paix et de silence.

Depuis 2003, le Conseil de Congrégation accompagne la petite communauté de soeurs qui désire rester jusqu’au bout dans ses murs, et nous réfléchissons à la façon d’habiter cet héritage. En 2006, un couvent de Grands Carmes (réforme de Touraine) s’est installé au second étage du monastère. Les frères assurent la célébration eucharistique et veillent fraternellement sur nos soeurs dont ils se sentent très proches en raison de l’union spirituelle datant de 1629, découverte dans les archives du monastère !

En 2014, la réalité de la communauté réduite à quatre soeurs de plus de 78 ans, nous a poussées à faire un pas de plus. La communauté a été mise en dépendance de la Congrégation – nous avons introduit en 2011 un article dans nos constitutions prévoyant cette possibilité – et nous avons procédé à l’abrogation du titre d’existence légale du monastère. Le patrimoine a été dévolu à la Congrégation qui s’occupe de le gérer. La communauté, quant à elle, continue sa vie régulière avec beaucoup de fidélité et une réelle autonomie.



© BNDC



Une réflexion a été mise en route concernant le patrimoine. Les bâtiments sont importants, mais ils permettent d'accueillir plusieurs entités différentes.

Dans une partie du bâtiment qui fut à l'origine un pensionnat, l'**association Lazare** a été accueillie en 2015. Cette association permet à des personnes en situation de précarité de vivre en colocation avec de jeunes actifs (étudiants ou jeunes pro). L'expérience a démarré il y a deux ans, avec l'appui d'une famille de sept enfants.

**L'Escale Saint Benoît**, une jeune pousse dans un patrimoine ancien

Dans ce contexte, la colocation « Escale Saint Benoît » a vu le jour en 2016. Le projet est porté par la Congrégation. il propose à des jeunes femmes un espace pour fonder leur vie sur le Christ avec les valeurs de sagesse humaine et spirituelle de la Règle de Saint Benoît. Le bilan de la première année s'est montré très positif.



1<sup>er</sup> rang, de g. à d. : Marion, Père Avrillon (curé de la paroisse), sœur Marie-Caroline (prieure de Bouzy-la-Forêt).

2<sup>e</sup> rang : sœur Tiphaine (Prailles), Victoire, sœur Marie (prieure présidente et prieure de Prailles), Ellene (archiviste de la Congrégation), sœur Myriam (Bouzy-la-Forêt)



## Pèlerinage aux “sources” de la Congrégation

21-25 août 2017 : retraite itinérante de Saumur à Prailles, avec sœur Hallel-Marie et sœur Myriam de Bouzy-la-Forêt, sœur Isabelle de Prailles.

Cette fois il s’agissait d’un “vrai” pélé proposé à des étudiantes et jeunes professionnelles. Cinq jeunes : Alexandrine, Ellene, Cécile, Clémence et Laurence, ont répondu à l’appel. Le Père Avrillon qui accompagne l’Escale saint Benoît d’Angers a accepté de guider le groupe les trois premiers jours. Une belle fraternité s’est nouée au sein du groupe autour de la Parole de Dieu et de notre histoire “d’hier et d’aujourd’hui”. Cha-

cune, là où elle en est de son parcours, a plongé dans la simplicité, passant “de la tête à son cœur” là où le Christ nous habite. Nous ne pouvons que rendre grâce d’avoir osé cette proposition, c’est un vrai encouragement à transmettre à de plus jeunes notre trésor, quitte à nous déplacer !



© BNDC



© BNDC



© BNDC



© BNDC

## Un style de vie monastique : des petites communautés en réseau pour la mission

Lors de notre dernier Chapitre général (2014), nous avons commencé une réflexion liée à la réalité actuelle de la Congrégation : notre vie bénédictine en petites communautés, une chance ? Une difficulté ?



Qu'est-ce qui est essentiel à vivre ? Que va-t-il falloir mettre en œuvre pour vivre notre vie d'union à Dieu pour le monde ? Comment rejoindre les nouvelles générations ? Ces questions nous habitent. Le chemin parcouru dans une belle fraternité depuis une dizaine d'années, les Conseils et Chapitres, les rencontres nous encouragent à avancer dans la confiance malgré la fragilité. **La célébration de ce quatrième centenaire en Congrégation est une belle occasion pour mettre nos talents ensemble, pour découvrir nos trésors et les partager.**

### CÉLÉBRATION EN CONGRÉGATION

**Mercredi 25 octobre 2017**

Treize sœurs de Bouzy-la-Forêt et deux sœurs de Jérusalem rejoignent la communauté de Prailles pour célébrer avec deux frères capucins, Frère Éric Bidot et Frère André Mesnard, cet anniversaire. Ensemble, nous prions devant le manteau de Mère Antoinette et celui du Père Joseph, faisant mémoire des origines, du chemin parcouru et déposant notre avenir devant le Seigneur, dans la confiance.

### COLLOQUE PUBLIC

**Judi 26 et vendredi 27 octobre 2017 - POITIERS**

**Un colloque scientifique organisé par Daniel-Odon Hurel se tient à Poitiers. Ouvert à tous**, il a pour mission de nous plonger dans l'épaisseur de vie de celles qui nous ont tracé le chemin (Histoire, architecture et liturgie, textes de fondation et spiritualité) et d'examiner l'aujourd'hui de la vie monastique lors de la table ronde du vendredi après-midi : **« En quoi cette réforme bénédictine féminine au XVII<sup>e</sup> a-t-elle apporté une nouveauté en rupture avec son siècle ? Que nous dit-elle pour aujourd'hui ? ».**

[www.benedictines-ndc.com](http://www.benedictines-ndc.com)

### COLLOQUE PUBLIC

**Judi 26 octobre 2017**

Le **concert spirituel *Complainte à la Vierge*** que nous travaillons depuis deux ans, est donné à la **Cathédrale à 19h30**. Il s'agit de "faire chanter les archives", rendre vivantes ces pièces musicales chantées par nos sœurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Ce concert est reprogrammé à **Bouzy-la-Forêt le 15 avril 2018** et à **Prailles le 21 avril 2018**, et nous avons l'ambition de produire un CD grâce au soutien de Carole Matras (direction) soprano et de Manolo González, orgue, qui nous accompagnent dans toute cette aventure.

**Notre vie monastique sous le signe de la Vierge au Samedi Saint est une parabole pour aujourd'hui.**

**Elle a quelque chose à dire à notre monde épris d'efficacité : apprendre à mourir au faire, redécouvrir l'importance de la fécondité. Dans le contexte conflictuel de nos pays et de nos sociétés, nous sommes, comme les femmes au tombeau, espérant contre toute espérance.<sup>23</sup>**

Ce texte, inscrit sur le dernier panneau de l'exposition, résume le cœur de notre vie de Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire.

Debout, dans le clair-obscur du petit matin de Pâques, guettant les signes de sa présence, nous intercédons pour notre monde plongé dans les ténèbres.



© Thomas Louapre

<sup>23</sup> Rapport du chapitre général, 2007.

# Évolution de l'espace liturgique des églises

## des Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire

**Ce petit article voudrait montrer comment la mise en forme de nos espaces liturgiques et son évolution traduit une façon de célébrer et de prier.**

Lors de la fondation de la Congrégation et jusqu'au milieu du xx<sup>e</sup> siècle, les églises de nos monastères ont toutes été construites selon le modèle capucin hérité du Père Joseph (cf. p.11). La disposition du chœur des moniales, en “amphithéâtre”, tourné vers le Saint Sacrement, laissait un espace libre devant les stalles permettant aux sœurs de faire oraison toutes ensemble et de pratiquer les exercices spirituels propres à notre réforme. Lors de la construction du monastère de Jérusalem, fin xix<sup>e</sup>, cette même disposition a été adoptée<sup>24</sup>.

En 1956, les monastères de Vendôme et Orléans fusionnent, un nouveau monastère est bâti à Saint-Jean-de-Braye, près d'Orléans. En 1962, le monastère de Poitiers se déplace à Saint-Julien-l'Ars, à l'est de Poitiers. Les églises de ces deux monastères montrent une première évolution. Le plan reste proche de celui des origines : un grand vaisseau, la communauté étant située en vis-à-vis des fidèles. Une grille (qui sera retirée dans les années 1970) remplace le mur/rétable, l'autel est dans la même position centrale. À Saint-Jean-de-Braye, le Saint Sacrement est encore sur l'autel, et les sœurs continuent à faire oraison dans l'espace libre entre les stalles positionnées chœur à chœur. À Saint-Julien-l'Ars, l'église est construite juste à la fin du concile Vatican II. L'autel est dégagé et le Saint Sacrement est placé dans une chapelle latérale qui rappelle la tribune permettant aux sœurs de “voir” la messe dans le plan primitif. Une grille munie d'une tenture sépare l'espace des sœurs de celui des hôtes. La même disposition est ainsi reproduite permettant de faire oraison sans être vues.

Quand ces deux communautés se déplacent en 1999, le plan et l'aménagement de l'église va être repensé. L'espace de la communauté est situé entre l'autel et les fidèles, les sœurs et les hôtes regardent dans la même direction, vers le sanctuaire et l'autel. La place du Saint Sacrement va se chercher. À Prailles, il est placé sur une colonne de pierre à droite de l'autel en dehors de l'espace du sanctuaire marqué par une pierre blanche au sol. Face au Saint Sacrement, un tapis derrière les stalles, délimite le lieu de la prière personnelle.

À Bouzy-la-Forêt, le Saint Sacrement est placé dans un premier temps derrière l'autel mais dans l'axe de l'église et dans l'espace du sanctuaire. Le lieu

<sup>24</sup> Sur la photo de la page 57 (Mont des Oliviers, Jérusalem), on voit le mur/rétable conservé ; de même, à Angers, il délimite encore le chœur des sœurs.



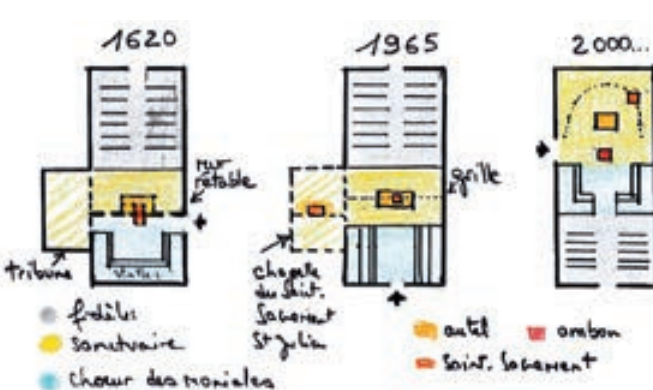
pour faire oraison se fait dans le déambulatoire derrière le sanctuaire ou dans le chœur. Lors de la réflexion de l'aménagement de l'église dans les années 2014-2015, la position du Saint Sacrement fera l'objet de discussion importante. Il sera finalement positionné toujours dans l'espace du sanctuaire mais déplacé vers la droite, permettant de continuer à faire oraison dans l'espace délimité par les stalles.

Dans les deux communautés, un élément liturgique essentiel fait son apparition, l'ambon. Situé dans l'axe de l'autel, il met en valeur la Parole de Dieu comme lieu liturgique à part entière. À Prailles il est réalisé en verre pour ne pas faire écran à l'autel<sup>25</sup>. À Bouzy-la-Forêt, il est au niveau du chœur des moniales, deux marches plus bas que l'autel au point de rencontre entre le cercle de l'espace du sanctuaire et du carré qui délimite l'espace de la communauté. Il s'avance



vers la communauté rassemblée et signifie le Verbe fait chair qui, par son incarnation rédemptrice, scelle la nouvelle alliance entre Dieu et les hommes, entre le ciel et la terre. L'autel et l'ambon forment ainsi deux tables qui n'en font qu'une par un « jeu » subtil de formes architecturales et de matière (pierre et bois) qui se compénètrent.

Ainsi, après la forte polarisation sur l'Eucharistie du Concile de Trente manifestée par la position centrale de l'autel et du Saint Sacrement, un déplacement s'est opéré, l'espace s'est dilaté, la Parole de Dieu a pris toute sa place, tout en préservant un espace pour la prière personnelle propre à la Congrégation.



*Sœur Marie Mühlenthaler  
Prieure présidente  
de la Congrégation  
des Bénédictines  
de Notre-Dame  
du Calvaire*

Schémas de l'évolution de l'espace liturgique.

<sup>25</sup> Cf. *Les Amis des Monastères* n°184, Octobre 2015, rubrique Art et Prière, pp. 44-45.

# CHRONIQUE JURIDIQUE

---

## **Autonomie des monastères, congrégations, associations, fédérations** dans les actes de la rencontre internationale de 2016 à Rome

La revue *Sequela Christi*, émanation de la congrégation pour les instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique (CIVCSVA), a consacré ses deux volumes de l'année 2016, à publier les interventions données lors de la rencontre internationale qui s'est tenue à Rome du 28 janvier au 2 février 2016, soit 900 pages. Si le second volume est réservé aux Instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique, aux instituts séculiers, aux nouveaux instituts, aux « nouvelles formes », aux nouveaux parcours de vie consacrée, le premier volume, après les conférences introductives, relate les interventions sur l'*Ordo virginum* et la vie monastique claustrale, surtout féminine, qui nous intéresse plus particulièrement.

Les textes du cardinal Braz de Aviz sur la communion fraternelle dans la communauté monastique et de M<sup>gr</sup> Rodriguez Carballo sur la clôture ont été semble-t-il diffusés en français, alors que ceux de Sœur Fernanda Barbiero sur la formation dans les monastères<sup>26</sup>, du RP Sebastiano Paciolla sur le monastère autonome entre potentialité et limite<sup>27</sup>, et celui de M<sup>gr</sup> Orazio Pepe sur les fédérations de monastères entre présent et futur<sup>28</sup> semblent inédits en français.

Nous nous attacherons à étudier le texte du P. Paciolla, dans l'attente des directives que la CIVCSVA donnera en application de la constitution apostolique *Vultum Dei sequere* de 2016.

### **Le monastère autonome**

Le Père Paciolla constate d'abord que les conditions actuelles marquant la vie consacrée en général entraînent des conséquences préoccupantes sur la vie des monastères de moniales : manque de personnes préparées et capables

<sup>26</sup> Fernanda Barbiero, « La formazione nei Monasteri : eredità del passato e prospettive di futuro », in *Sequela Christi* 2016/01, p. 260-277.

<sup>27</sup> Sebastiano Paciolla, « Il monastero tra potenzialità e limiti », *ibid.*, p. 278-295.

<sup>28</sup> Orazio Pepe, *Le Federazioni dei Monasteri fra presente e futuro* », *ibid.*, p. 319-332.

pour le « service de l'autorité » et pour la formation, une prière liturgique trop pauvre, la complexe gestion des biens. Et ce n'est pas l'ordonnancement propre de la majorité des monastères de moniales, l'autonomie juridique de chaque communauté, qui permettra de dépasser ces situations de pénurie, ni ne procurera des solutions ou même de l'aide.

Après des précisions terminologiques utiles sur l'expression « vie monastique », l'auteur définit ce qu'est un monastère autonome, *sui juris*, « maison religieuse particulière qui jouit de l'autonomie juridique et de la personnalité juridique, lieu de la formation initiale et continue, son supérieur étant supérieur majeur, sa communauté étant constituée de façon stable, les biens du monastère étant des biens ecclésiastiques. »

L'autonomie juridique présuppose une réelle autonomie de vie, c'est-à-dire la capacité de gérer la vie du monastère dans toutes ses dimensions, dans la durée. Il faut sans doute opérer une distinction entre un monastère érigé de droit comme maison autonome, et un monastère qui de droit et de fait jouit d'une réelle autonomie de vie.

La tradition fixe le nombre des membres de la communauté nécessaire pour devenir une maison autonome, à douze plus le supérieur, à l'image des douze apôtres et du Christ. Dans la réalité, les monastères naissent souvent avec un petit nombre, passant par les degrés intermédiaires entre la dépendance totale du monastère fondateur et l'autonomie.

À l'origine le nombre de douze était le nombre minimum de départ pour faire une fondation, alors qu'aujourd'hui il semble être le point d'arrivée... L'auteur insiste pour affirmer qu'un monastère n'est réellement autonome que quand il peut efficacement faire exercer par un de ses membres, le service de l'autorité et celui de la formation.

Si personne n'émerge pour exercer ces deux services, peut-on considérer qu'il peut devenir autonome ? Il note que des fondations de monastères ont été effectuées sans préparation sérieuse ou en l'absence de discernement de vocation et de formation.

Le code de droit canonique distingue trois types de monastères de moniales :

- ceux unis en congrégation – et qui ont outre leur propre supérieure, une autre supérieure majeure –,
- ceux associés à un monastère masculin de la même règle – de telle sorte que le supérieur masculin a sur la communauté féminine un vrai pouvoir défini dans les constitutions –,
- ceux qui demeurent isolés – et qui sont confiés à la vigilance particulière de l'évêque diocésains, selon le droit.

Ces situations entraînent une relation différente avec l'autorité ecclésiale, alors même que l'autonomie de chaque monastère est sauvegardée.

### *Les monastères en congrégation*

Les monastères autonomes – au moins trois –, unis en une congrégation monastique, avec sa propre abbesse présidente (supérieure générale), et son chapitre général, sont le parallèle des congrégations monastiques masculines. L'érection de ce type de congrégation et l'approbation de ses constitutions sont de la compétence du Saint-Siège. Aujourd'hui, peu nombreuses sont les congrégations monastiques féminines, alors qu'elles sont quasi le principe pour les monastères masculins.

### *Les monastères associés*

La consociatio est l'union de type juridique d'un ou de plusieurs monastères féminins à un institut masculin ; ses constitutions doivent déterminer le pouvoir dont jouit le supérieur de l'institut masculin sur le/les monastère/s féminin/s. L'association<sup>29</sup> peut se faire à un institut masculin, à une de ses provinces, à une congrégation monastique masculine, ou même à un monastère masculin particulier.

### *Les monastères isolés*

Sont « isolés » les monastères qui ne sont pas regroupés en congrégation autonome, qui ne sont pas associés à un institut masculin (c. 614), et qui donc n'ont pas outre leur supérieur local qui est supérieure majeure, d'autre supérieure majeure. La majeure partie des monastères féminins dans l'Église se présente comme des monastères isolés, et sont donc confiés à la vigilance particulière de l'évêque diocésain<sup>30</sup>, qui est autorisé à exercer un contrôle qui se rapproche du pouvoir qu'il exerce sur les instituts de droit diocésain, mais qui ne peut pas et ne doit pas considérer qu'un monastère « isolé » est un « monastère diocésain »<sup>31</sup>.

### *Les monastères en fédération monastique*

Les fédérations de monastères féminins se sont multipliées depuis la constitution apostolique *Sponsa Christi* de Pie XII en 1950, et ont été encouragés par le décret *Perfectae caritatis* (n°22) de Vatican II.

<sup>29</sup> Il faut différencier l'association dont nous parlons de « l'agrégation » du c. 580, d'un caractère plus spirituel et moral, ainsi que des associations uniquement spirituelles.

<sup>30</sup> Auquel dans certains cas le Saint-Siège peut attribuer de particulières compétences et facultés.

<sup>31</sup> Voir notre article « L'évêque et les monastères de moniales », in *Les Amis des Monastères* n°180, octobre 2014, p. 46-58.

Les fédérations sont différentes des congrégations monastiques féminines :

- car elles ne sont pas des instituts religieux, alors que les congrégations le sont ;
- elles ne sont pas des structures de gouvernement, mais des structures de communion ;
- elles n'ont pas de supérieure qui soit supérieure majeure de la fédération ;
- elles n'ont pas de chapitre général comme autorité suprême collégiale de l'institut, mais uniquement une assemblée fédérale.

L'érection des fédérations de monastères féminins, l'approbation de leurs statuts, l'adhésion ou la sortie d'un monastère de la fédération sont de la compétence du Saint-Siège.

### **Vigilance et contrôle sur les monastères féminins**

Dans les statuts ci-dessus exposés, la vigilance est assurée principalement mais non exclusivement grâce à la visite régulière d'une autorité extérieure au monastère. Ce service de vigilance revient selon le cas :

- à la présidente de la congrégation monastique féminine ;
- au supérieur majeur de l'institut masculin auquel le monastère féminin est associé ;
- à l'évêque diocésain pour les monastères isolés de son diocèse.

Il n'y a plus comme dans le code de 1917, de double dépendance de l'évêque et du supérieur régulier.

Pour les monastères isolés, rappelons que la vigilance de l'évêque diocésain s'exerce :

- par la présidence du chapitre conventuel qui élit la supérieure majeure (c. 625 §2) ;
- par la visite régulière du monastère, y compris pour la discipline interne (c. 628 §2 n.1) ;
- par l'examen annuel de l'administration économique du monastère (c. 638 §4) ;
- par un consentement écrit dans des actes particuliers d'administration ;
- par l'indult de sortie définitive du monastère concédé à une professe temporaire par la supérieure majeure du consentement de son conseil (c. 688 §2) ;
- par le décret de renvoi d'une moniale même de vœux temporaires (c. 699 §2).

Le supérieur masculin concerné d'un monastère qui lui est associé dispose des mêmes prérogatives, qui doivent être précisées dans les constitutions du monastère concerné.



## **Relations entre les monastères féminins et l'évêque diocésain**

Tous les monastères féminins, qu'ils soient en congrégation, associés ou isolés, étant sauve leur autonomie interne, sont soumis à l'évêque diocésain qui exerce sa sollicitude pastorale dans les cas suivants :

- l'exercice du culte divin, le soin des âmes et l'apostolat (c. 392 & 680, etc.) ;
- à l'occasion de la visite pastorale, ou en cas de nécessité, il peut prendre des décisions (c. 1320, 683 §2), quand il constate des abus, et que les remarques faites à la supérieure majeure n'ont pas connu d'effets ;
- l'érection d'un monastère, qu'il doit autoriser par décret avant que soit demandé l'approbation du Siège apostolique (c. 609) ;
- comme Ordinaire du lieu, la nomination de l'aumônier (c. 567), et l'approbation des confesseurs ordinaires ;
- l'avis donné pour la suppression d'un monastère (c. 616 §1) ;
- le soin sur la moniale exclaustrée – qui demeure aussi dans la dépendance de sa supérieure majeure (c. 687) ;
- la faculté pour une juste cause d'entrer en clôture papale et de permettre pour une cause grave, avec le consentement de la supérieure majeure, à d'autres personnes d'entrer, et aux moniales d'en sortir pour le temps nécessaire.

Pour les monastères en congrégation ou associés, les points précédents demeurent les seuls cas possibles d'intervention de l'évêque diocésain, étant saufs les droits de la présidente de congrégation et du supérieur masculin pour les monastères associés.

Pour les monastères isolés, les deux listes ci-dessus se cumulent.

### **Les problèmes constatés**

1. L'autonomie juridique des monastères est un instrument fort dans le cas de communautés vivantes. En revanche dans les monastères qui n'ont plus réellement d'autonomie de vie, elle devient source de problèmes et d'obstacles, si la communauté ne demande pas d'aide. Autant pour la fondation d'un monastère les choses sont claires et précises dans le droit, autant il est difficile de faire une évaluation sur la capacité à gérer l'autonomie du monastère dans toutes ses dimensions. Si un monastère n'est pas rétrogradé au statut de monastère dépendant, il reste maison autonome avec tous ses droits, quand bien même il n'aurait plus que trois membres.
2. Le petit nombre de membres du monastère entraîne la difficulté à changer de supérieure, avec le recours de plus en plus fréquent à la postulation ou à la nomination d'une supérieure administratrice.

3. La difficulté de trouver des formatrices capables d'accompagner des personnes qui entrent au monastère, souvent à un âge plus mûr que jadis, avec parfois des défauts d'immatunité et de fragilité. Des communautés ne sont plus préparées à recevoir de nouvelles vocations, faute de formation humaine, chrétienne, religieuse et monastique, et dans ce cas il n'est pas honnête d'accueillir celles qui pourraient se présenter. Le recrutement dans des pays lointains, réponse trop humaine au manque de vocations, pour éviter la suppression du monastère, révèle un manque de discernement dommageable et entraîne des difficultés que la communauté n'avait pu envisager à l'avance<sup>32</sup>. Le pape François sur ce sujet a parlé de « traite des novices ». La vitalité de la vie cloîtrée dépend de la qualité de la formation initiale et continue.
4. On a parlé du droit et du devoir de vigilance de l'évêque diocésain sur les monastères isolés, le plus grand nombre dans l'Église, il est exercé ordinairement avec zèle, mais parfois hélas avec négligence : les visites canoniques ne sont pas effectuées régulièrement. Parfois aussi les évêques ne favorisent pas l'association d'un monastère féminin à un institut masculin de peur de « perdre le contrôle » du monastère. On rencontre parfois aussi des cas où l'évêque et/ou le clergé, et/ou la communauté chrétienne font pression pour qu'un monastère demeure ouvert, même s'il est notable que ne s'y vit plus une vie monastique digne de ce nom.
5. L'entraide entre monastères féminins est à encourager suivant des modalités renouvelées. Pour une petite communauté, cela peut être une occasion de reprise et de renaissance, mais il ne faut pas occulter la difficulté pour des moniales de quitter leur propre monastère et de se transférer dans un autre.

## Perspectives

1. Il faut envisager des perspectives sur deux fronts : promotion de la vie cloîtrée dans les lieux de nouvelle évangélisation, et pour les lieux d'ancienne évangélisation, une réalité en difficulté profonde, sauf louables exceptions.
2. Dans les cas d'érection d'un nouveau monastère, au nombre de professes prévu par le droit propre, le dicastère vérifie qu'existe parmi ses membres des femmes qui puissent assurer le gouvernement, la formation et l'administration des biens.

<sup>32</sup> Lors de sa conférence, le P. Paciolla ajouta : «des milliers de dispenses de vœux qui arrivent au dicastère viennent d'un mauvais discernement », note de Sœur Véronique Laforêt, présidente du SDM, que je remercie.

3. Il en va de même pour l'érection d'un monastère né d'une association publique de fidèles « *in itinere* », dans le but de devenir un monastère sui juris, le dicastère y ajoutant une vérification sur la réelle nouveauté du charisme, exigeant un nombre plus important de professes perpétuelles, et s'assurant de la capacité à mener une vie monastique dans ses mêmes éléments de gouvernement formation et gestion. Le dicastère ne concédera pas alors le titre d'abbaye, ni ne donnera les signes distinctifs y afférents, qui par privilège appartiennent aux expressions traditionnelles du monachisme.
4. Il est nécessaire de considérer que la notion de monastère autonome ne peut plus s'appliquer à toutes les formes de présence monastique. On rappellera le n° 21 de *Perfectae caritatis* : « Aux instituts et monastères qui, de l'avis des Ordinaires des lieux et au jugement du Saint-Siège, ne donnent pas l'espoir fondé d'une nouvelle prospérité, il sera défendu de recevoir à l'avenir des novices et, si c'est possible, on les unira à un autre institut ou monastère plus florissant dont le but et l'esprit se rapprochent des leurs » ; ainsi que le n° VIII, 41 du motu proprio *Ecclesiae sanctae*, lequel demande d'examiner en vue de la fermeture d'un monastère, le petit nombre de membres eu égard aux années d'existence, l'absence d'entrées depuis un long temps, l'âge avancé de la majeure partie de la communauté, d'écouter chaque religieux et de tout faire dans la charité.
5. Si les difficultés semblent momentanées, l'autonomie pourrait être momentanément suspendue, en recourant à une forme d'adoption temporaire par un monastère autonome de nom et de fait, qui l'aidera à passer le moment difficile. Si le monastère se trouve dans une situation de difficulté structurelle, son autonomie sera définitivement suspendue, en recourant à une forme de « tutelle », qui préludera à une éventuelle fusion ou qui accompagnera l'extinction. Dans ce cas de « tutelle », la communauté sera réduite à l'état de maison dépendante, et pourra continuer à vivre dans son propre monastère.
6. La pratique du dicastère pour faire face à des situations d'« adoption » ou de « tutelle » a mis en place le système de l'affiliation, encore peu connu. Il peut s'appliquer à des situations de précarité, et consisteront en un accompagnement soit temporaire (adoption), soit irréversible (tutelle), soit pour aider à dépasser les difficultés (adoption), soit pour disposer en vue de la suppression du monastère affilié (tutelle). Le statut de monastère autonome est donc suspendu, car il devient alors maison dépendante, jusqu'à ce qu'il soit pourvu autrement. La supérieure majeure du monastère autonome devient la supérieure majeure et la représentante du monastère affilié, la supérieure locale du monastère affilié étant nommée *ad nutum*

par la supérieure majeure du monastère autonome, avec le consentement de son conseil, après avoir entendu les moniales du monastère affilié, lequel ne peut plus être siège de noviciat. L'administration économique doit être distincte.

Pour que la vie claustrale puisse continuer d'être une présence vivante dans l'Église et demeurer significative pour les fidèles, il est nécessaire d'accomplir parfois ces pas afin que se mette en dépendance d'un monastère plein de vitalité, une communauté qui n'a plus la capacité d'être un monastère autonome, mais peut demeurer une belle présence d'Église.

7. Si la situation de fragilité d'une communauté est irréversible, et les effectifs, très peu nombreux, la solution, douloureuse mais nécessaire est la suppression du monastère.
8. Il faut encourager la vie des structures de collaboration, comme les fédérations, en les renforçant, ce que demande la constitution apostolique *Vultum Dei quaerere*, postérieure à cette rencontre internationale, et éviter la sortie de fédération d'un monastère, sans cause grave.
9. La création de congrégations monastiques féminines est une possibilité réelle de liens forts entre communautés, encore peu connue, plus facile à mettre en place pour les monastères sous la règle de saint Benoît, mais de moins facile réalisation pour les monastères d'Ordres mendiants.
10. L'expérience des fédérations a montré qu'elles doivent être développées et doivent connaître une nouvelle vitalité.



Les congrégations monastiques féminines et les fédérations avec des pouvoirs accrus peuvent être de bonnes instances intermédiaires entre les monastères *sui juris* et le dicastère, puisqu'elles conjuguent autonomie des monastères et collaboration. C'est ce que probablement devront préciser les directives que la CIVCSVA doit édicter.

*Fr. Hugues Leroy, mb*

# Fédération et/ou congrégation de monastères de moniales

Toujours dans l'attente des « décrets d'application » de la constitution apostolique *Vultum Dei quaerere*, qui impose à tous les monastères de moniales, sauf dispense pour des raisons dont le Siège apostolique serait seul juge, d'entrer dans une fédération, ou de s'associer à d'autres monastères pour en créer une nouvelle<sup>33</sup>, il nous a paru utile de rappeler ce qu'est une fédération, par rapport à une congrégation monastique, règle pour les monastères masculins, en reprenant un texte de 2003 sur le sujet.

En effet, la question a été depuis quinze ans soulevée par l'ancien Abbé primat de la confédération bénédictine, pourquoi les moniales bénédictines, en fédération ou non, ne constitueraient-elles pas de congrégations monastiques, à l'instar des congrégations masculines ?

On a vu au cours de l'histoire de l'Église, l'évolution des monastères, passant de l'autonomie totale sans lien entre eux, à l'organisation d'« Ordres », comme celui de Cluny, ou de Cîteaux, ou en Italie, des camaldules, olivétains, sylvestrins, vallombrosains, ou à la convocation de chapitres généraux de monastères par provinces, avec un succès relatif. Mais la majorité des monastères masculins étaient restés indépendants. Après le concile de Trente, dont la mise en application s'étala dans le temps, on vit la création de congrégations monastiques masculines structurées, à la façon de ce qui existait déjà en Italie. C'est ainsi que naquit, en Lorraine, la congrégation de saint Vanne et, en France, la congrégation de saint Maur.

Mais qu'en est-il des monastères de moniales ? Après le concile de Trente, ceux qui ne se trouvaient pas sous la juridiction d'un chapitre général ou d'un supérieur religieux masculin, se trouvent soumis, sauf exception, à la juridiction de l'évêque, ordinaire du lieu, comme délégué agissant au nom du Saint-Siège.

Il faut attendre la constitution apostolique *Sponsa Christi* de Pie XII en 1950, pour officialiser et encourager un type particulier de lien entre monastères de moniales : la fédération qui établit des liens privilégiés durables entre monastères, mais en respectant leur autonomie, caractéristique forte des monastères de moniales – comme de moines.

<sup>33</sup> « Vultum Dei quaerere, un nouvel aggiornamento pour les monastères de moniales ? », in *Les Amis des Monastères* n°188, octobre 2016, p. 66



Les monastères de moniales sont alors de deux types :

- monastères exempts, sous la juridiction de l'évêque, agissant comme délégué du Saint-Siège<sup>34</sup> : monastères totalement autonomes, monastère appartenant à une fédération ou une association.
- monastères exempts, soit en congrégation, avec leur propre supérieure générale – quel que soit le nom donné à celle-ci, abbesse-présidente, prieure présidente, prieure générale... –, soit de plein droit sous la juridiction d'une congrégation monastique masculine.

Avec la constitution apostolique *Vultum Dei quaerere* de 2016, les monastères de moniales devront être au minimum en fédération. Mais depuis Vatican II et le code de droit canonique de 1983, le même cadre juridique de « congrégation monastique » pouvait être utilisé tant par les monastères d'hommes que de femmes. Les monastères féminins peuvent donc reconsidérer si leurs statuts juridiques sont appropriés, et s'il faut procéder à des évolutions, en vue de la création d'une congrégation, ou de la transformation d'une fédération en congrégation.

Si certaines fédérations se satisfont actuellement du statut de fédération, d'autres, qui ont exercé depuis quelques dizaines d'années une collaboration efficace, qui respecte l'autonomie des communautés, ont pu estimer à bon escient que la structure de fédération se révélait trop lâche pour être efficace. Des fédérations peuvent encore chercher à appliquer ce qui était prévu par *Sponsa Christi* (art VII, §5,1), qui envisageait que des fédérations pourraient adapter les structures des congrégations monastiques à leur propre fédération, pour aboutir à une union plus étroite. D'autres fédérations peuvent souhaiter aller plus loin et adopter la structure juridique des congrégations monastiques masculines, et devenir elles-mêmes congrégation monastique de moniales.

Soulignant l'affirmation de la perception nouvelle de la présence et du rôle de la femme dans l'Église, *Verbi Sponsa* en 1999 affirme : « *Il faut dépasser, si elle existe, la forme de tutelle juridique de la part des Ordres masculins et des supérieurs réguliers, qui peut limiter de fait l'autonomie des monastères de moniales. Les supérieurs masculins accompliront leur tâche en esprit de collaboration et d'humble service, évitant de créer toute sujétion indue à leur égard, afin que les moniales prennent les décisions avec liberté d'esprit et sens des responsabilités sur ce qui concerne leur vie religieuse* » (n°26).

Dans l'état actuel du droit canonique, rappelons les caractéristiques des fédérations et congrégation de moniales.

<sup>34</sup> Cf. notre article « L'évêque et les monastères de moniales », in *Les Amis des Monastères* n°180, octobre 2014, p.46

## La fédération de monastères de moniales

Elle établit des liens privilégiés durables entre monastères autonomes. Elle comporte de droit :

### ❶ Une assemblée fédérale qui :

- doit encourager la vie contemplative,
- doit agir pour le bien de la fédération,
- n'a pas de pouvoir d'intervention dans les affaires de chaque monastère, sauf si cette aide est spécialement sollicitée par un monastère.

### ❷ Une présidente assistée d'un conseil qui :

- préside aux destinées de la fédération, mais n'a pas de pouvoir dans les monastères composant les fédérations,
- est encouragée à visiter ces monastères, mais ces visites ne peuvent être considérées comme des visites canoniques,
- exerce un rôle d'animation de la fédération, sans prise de décision.

Les directives à venir donneront aux fédérations et à leur présidente des pouvoirs spécifiques dans des cas particuliers, notamment dans le cas des communautés en difficulté.

### ❸ Un assistant religieux qui :

- est nommé par le Saint-Siège comme un trait d'union entre la fédération et le Saint-Siège,
- donne des avis et conseils à la présidente et à son conseil, ainsi qu'à l'assemblée fédérale.

La juridiction des évêques sur les monastères de moniales n'est pas affectée par le fait qu'un monastère soit en fédération : la présidente ou le conseil de fédération n'a pas pouvoir pour mener une visite canonique ou pour présider l'élection, sauf par délégation spéciale.

Il est évident que ces points connaîtront une évolution quand seront connues les dispositions des directives que la Congrégation pour les instituts de vie consacrée et sociétés de vie apostolique doit édicter, en conséquence de *Vultum Dei quaerere*.

## La congrégation monastique

La constitution *Vultum dei quaerere* n'aborde pas la question ; les directives le feront-elles ? On ne sait. Mais de forts encouragements ont été prodigués dans le monde bénédictin depuis les années 90, à la mise en place de congrégations monastiques féminines. Outre les liens congrégationnels entre monastères autonomes, elle possède un chapitre général qui exerce un pouvoir collégial, quand il se réunit à espace régulier, et une présidente qui exerce un pouvoir personnel, selon le droit universel et le droit propre, dans le respect de l'autonomie des monastères.

## **① Le chapitre général de la congrégation monastique**

Ses buts :

- suivi de l'évolution des monastères et de leur observance,
- élection de la présidente – quel que soit son titre, et des conseillères,
- promotion et conservation du patrimoine spirituel de la congrégation,
- décision de suppression d'un monastère,
- établissement des « lois » pour le gouvernement de la congrégation sans exercer le pouvoir direct sur les affaires internes de chaque communauté, ce qui serait enfreindre le principe d'autonomie des monastères.

## **② La présidente d'une congrégation monastique**

Ses pouvoirs sont définis par le droit propre. Elle peut à l'égard de la congrégation, ne pas avoir la pleine autorité d'une supérieure majeure et ne pas être supérieure d'une communauté.

- Normalement son pouvoir sur chaque monastère est limité au temps de la visite canonique qu'elle effectue, et au temps de l'élection d'une supérieure de monastère qu'elle préside – et non plus l'évêque - et confirme.
- Elle accepte la démission d'une supérieure de monastère et peut, si cela est prévu dans le droit propre la provoquer ou l'exiger.
- Elle conduit la visite canonique des monastères – et non plus l'évêque -, seule ou avec un/e autre supérieur/e. Elle peut déléguer son devoir de visite, selon le droit propre. Pendant la visite canonique, la présidente peut imposer une décision ou un ordre qui lie en vertu des vœux d'obéissance, seule exception à la Règle selon laquelle la supérieure d'un monastère exerce seule son pouvoir dans son monastère autonome, selon le droit.
- Elle est saisie pour les procédures d'exclaustration, de dispense de vœux temporaires et de renvoi selon le droit.
- Elle a un conseil dont l'avis ou le consentement sont requis pour qu'elle puisse prendre des décisions selon le droit universel et le droit propre.

Une fédération de monastères de moniales peut donc se transformer en congrégation, tout en respectant l'autonomie de chaque monastère, si les monastères vivants en fédération depuis un temps notable, estiment logique de se doter de statuts de congrégation monastique, à l'instar des congrégations monastiques masculines. Cela peut s'effectuer d'autant plus aisément, que la culture et les façons de vivre sont communes.

Une fédération de monastères de moniales peut donc évoluer à son rythme vers le statut de congrégation, ou demeurer fédération.

En France, et par Ordre, voici quelles sont les fédérations et congrégations de monastères de moniales :

<p><b>Bénédictines</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Congrégation de Notre Dame du Calvaire,</li> <li>• Congrégation de Sainte Bathilde de Vanves<sup>35</sup></li> <li>• Congrégation de Jésus crucifié</li> <li>• Fédération du Cœur immaculé de Marie</li> <li>• Fédération des bénédictines de l'adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement</li> </ul>	<p><b>Carmélites</b><sup>36</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération France Nord Sainte Thérèse Sainte Elisabeth</li> <li>• Fédération Avignon-Lyon Saint Jean de la Croix</li> <li>• Fédération Toulouse Bordeaux Sainte Thérèse de Jésus</li> </ul>
<p><b>Cisterciennes</b><sup>37</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordre cistercien de la stricte observance</li> <li>• Congrégation cistercienne de l'Immaculée Conception</li> <li>• Congrégation des cisterciennes dites Bernardines d'Esquermes</li> </ul>	<p><b>Clarisses</b><sup>38</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération de Notre-Dame des Anges</li> <li>• Fédération Saint-Damien</li> <li>• Fédération Sainte-Claire</li> </ul>
<p><b>Dominicaines</b><sup>39</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédération Notre Dame des pêcheurs.</li> </ul>	<p><b>Visitandines</b><sup>40</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fédérations France Sud</li> <li>• Fédération France Nord</li> </ul>
<p><b>Chartreuses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Branche féminine de l'Ordre des chartreux</li> </ul>	<p><b>Congrégation monastique de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de saint Bruno</b></p>

Les autres monastères de moniales en France ne sont ni en congrégations monastiques féminines ni en fédérations ; ils sont soit associés, d'une façon ou d'une autre, à une congrégation monastique masculine, soit totalement autonomes.

*Fr. Hugues Leroy*

<sup>35</sup> Voir n°188 de la revue *Les Amis des Monastères*.

<sup>36</sup> Voir n°170 de la revue *Les Amis des Monastères*.

<sup>37</sup> Voir n°178 et n°179 de la revue *Les Amis des Monastères*.

<sup>38</sup> Voir n°172 de la revue *Les Amis des Monastères*.

<sup>39</sup> Voir n°168 de la revue *Les Amis des Monastères*.

<sup>40</sup> Voir n°163 de la revue *Les Amis des Monastères*.

# Changements de dirigeants dans les congrégations légalement reconnues

## Les obligations déclaratives

### Ce qu'il faut savoir

La Commission monastique administrative (CMA) a souhaité rappeler aux congrégations religieuses légalement reconnues leurs obligations déclaratives en cas de changements dans la gouvernance de la communauté. **En effet, toute congrégation légalement reconnue doit déclarer à la préfecture du département où elle a son siège les changements survenus dans sa gouvernance.**

**Ainsi, toute élection portant par exemple à la tête de la communauté un nouveau supérieur, ou élisant un nouveau membre de son conseil, tout comme la désignation d'un nouvel économiste, doivent faire l'objet d'une déclaration.**

Cette obligation n'est pas propre aux congrégations, puisqu'elle s'impose également aux associations, aux fondations et aux syndicats.

Cette déclaration se fait sur papier libre *(ne pas utiliser le formulaire Cerfa réservé aux associations déclarées)*. Elle incombe aux dirigeants restés en fonction ou nouvellement élus : le supérieur de la communauté signera généralement le courrier.

La lettre précise les nom et prénom (civils), profession (en l'occurrence inscrire : « sans profession »), domicile, nationalité et fonction dans la communauté, de chaque personne considérée par les statuts « civils » de celle-ci comme participant à sa direction (généralement le supérieur et les membres du conseil). *Vous trouverez des modèles de lettres ci-après.*

Par analogie au droit des associations déclarées, ces modifications doivent être portées à la connaissance de la puissance publique **dans le délai de trois mois de leur survenance.**



En principe, en cas de manquement de la communauté à cette déclaration, la prise de fonction des nouveaux dirigeants n'est pas opposable aux tiers, et ce sont toujours les anciens dirigeants non réélus qui sont juridiquement responsables des agissements de la congrégation. Ainsi, en cas d'élection d'un nouveau supérieur non déclarée en préfecture, l'ancien supérieur demeure le représentant légal de celle-ci aux yeux des personnes extérieures à la communauté (administration, fournisseurs, etc.).

Afin d'éviter tout risque de perte du courrier indiquant les modifications, il convient, avant son envoi, de s'assurer des coordonnées précises du service de la préfecture qui assure le suivi des congrégations légalement reconnues. Ce service peut être différent d'une préfecture à l'autre. *En cas de doute, ne pas hésiter à téléphoner à l'administration.*

L'article 1 du décret n° 2017-908 du 6 mai 2017 abroge l'obligation de retranscrire ces changements sur un registre spécial tenu au siège de la congrégation, avec mention des dates des récépissés de déclaration en préfecture.

Si la tenue d'un tel registre n'est plus obligatoire, nous vous encourageons néanmoins à continuer à tenir un registre afin de garder trace, en un document facilement consultable, des principales modifications apportées à la vie juridique de votre congrégation.

**Cas particulier :** la déclaration de changement dans la gouvernance de la congrégation doit également être accomplie lorsque ce changement se produit, hors élections, par nomination directe, notamment en cas d'impossibilité de tenir des élections. Cette déclaration sera accompagnée du procès-verbal du Chapitre conventuel prenant acte de la nomination. **Pour ce cas particulier, ne pas hésiter à consulter la Fondation des Monastères avant d'adresser votre déclaration à la préfecture.**

## Quelques textes de référence

*Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, articles 5, alinéas 5 et 6, et article 15, alinéa 3.*

*Décret du 16 août 1901, articles 3, 4, 6, 30 et 31.*

## Modèle de lettre suite à des élections

*[Adresse de la communauté]*

*[Coordonnées exactes du service  
compétent de la préfecture]*

À *[lieu]*, le *[date]*

Objet : déclaration de changement dans le gouvernement de la  
Congrégation

Monsieur [ou Madame] le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Chapitre de la  
Congrégation *[nom complet de la Congrégation]*, en date du *[date du  
Chapitre]*, a apporté les *[ou la]* modification *[ou modifications]*  
suivante *[ou suivantes]* à la liste des personnes en charge de la  
gouvernance de la communauté :

- *[nom et prénom civils, sans profession, domicile, nationalité]* a été  
élu *[ou élue]* à la fonction de *[intitulé des fonctions occupées dans la  
communauté]* ;

- *[répéter autant de fois que nécessaire]*.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal d'élection.

Je vous remercie par avance de bien vouloir me délivrer le récépissé  
de la présente déclaration.

Et je vous prie d'agréer, Monsieur [ou Madame] le Préfet, l'expression  
de ma considération distinguée.

*[Prénom et nom civils]*

En religion [...]

*[titre]*

*[signature]*

## Modèle de procès-verbal du Chapitre portant élection

Attention, ce modèle vous est présenté pour simple information. Votre rédaction doit être adaptée aux stipulations de vos statuts, notamment en ce qui concerne les règles de vote et de majorité. **En cas de nécessité, ne pas hésiter à contacter la Fondation des Monastères.**

*[Nom et adresse de la communauté]*

Congrégation légalement reconnue par décret du *[date]*, publié au Journal officiel du *[date]*

PROCÈS-VERBAL DU CHAPITRE CONVENTUEL DU *[date]*

Le *[date]*, à *[heure]*, les membres du Chapitre conventuel de la communauté *[nom de la communauté]* se sont réunis au monastère situé *[adresse]*, ayant été dûment convoqués en vue de procéder aux élections.

Selon la feuille de présence, *[nombre]* membres sont présents et *[nombre]* membres sont absents *[préciser éventuellement les raisons de ces absences]*, permettant aux opérations de vote de se dérouler conformément aux stipulations des statuts de la Congrégation.

*[Nom, prénom, titre]* préside la séance, assisté *[ou assistée]* de *[nom, prénom, titre]*, secrétaire de séance, et en présence de *[...]*.

Conformément à l'article *[...]* des statuts de la Congrégation :

Est élu *[ou élue]* à la fonction de *[...]*, au *[nombre]* tour, par vote à bulletin secret, ayant obtenu *[...]* voix sur *[nombre de suffrages exprimés]* : *[nom et prénom civils, sans profession, domicile, nationalité]*, en religion *[...]*.

*[Répéter autant de fois que nécessaire]*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *[heure]*, après signature du présent procès-verbal par le président de séance et le secrétaire de séance.

*[Nom, prénom]*  
Secrétaire de séance

*[Nom, prénom]*  
Président de séance

# ACTUALITÉ

## La Fondation « hors les murs »

### 113<sup>e</sup> Congrès des notaires de Lille – 17-20 septembre 2017

Partenaire historique d'une profession représentée dans son Conseil d'administration, partenaire quotidien des notaires et de leurs collaborateurs qui interviennent dans nombre de dossiers de legs, donations, assurance-vie au profit des communautés, la Fondation s'est installée avec 125 autres exposants au Grand Palais de Lille pour rencontrer les notaires, à l'occasion de l'événement annuel qui s'est tenu cette année en septembre en raison de l'actualité électorale du printemps.

Directement confrontée aux mutations de la société dont « l'ampleur », reconnaît Thierry Thomas<sup>41</sup> « *dépasse largement nos frontières habituelles* », la corporation a retenu trois thèmes de travail, qui sont autant de marqueurs des (méta)données sociales aujourd'hui : #FAMILLES, #SOLIDARITÉS et #NUMÉRIQUE.

Dans le cadre des solidarités, la Fondation des Monastères a pu démontrer son attachement à préserver les intérêts matériels et humains du monde monastique et à prendre soin de ses aînés : publiés à la rentrée, les **Actes de la journée d'étude sur les réponses possibles à l'altération des facultés mentales**, co-organisée avec la Corref pour les communautés religieuses, en témoignent<sup>42</sup>. À titre individuel, **les moines et les moniales peuvent être testateurs et héritiers** – c'était tout l'objet de la **chronique juridique** du numéro de juillet 2017 des *Amis des Monastères*, mis à leur disposition, de même que plusieurs autres publications de la Fondation, plus anciennes mais qui peuvent toujours être valablement consultées. Enfin, le Congrès des notaires est un moyen de sensibiliser plus largement la profession au **régime des libéralités à la Fondation au profit des communautés religieuses**<sup>43</sup> ; la publication était également proposée aux notaires, dans son édition de septembre 2017, sur le stand de la Fondation.



<sup>41</sup> Président du 113<sup>e</sup> Congrès des notaires de France.

<sup>42</sup> Voir *Les Amis des Monastères* n° 191, p.63-64. La publication est disponible auprès de la Fondation, voir p.88 de ce numéro.

<sup>43</sup> *Régime juridique et fiscal des libéralités à la Fondation des Monastères, Spécificités juridiques et fiscales des legs et donations aux communautés religieuses*, Édition septembre 2017.

## Échos de la vie monastique

Dans la tradition des Missions Étrangères de Paris, les moines et moniales sont un soutien essentiel. Depuis plusieurs années, de nombreux religieux et communautés françaises, s'associent, par la prière, à la joie de la mission des volontaires.

« Chers amis, vous êtes venus pour répondre à un appel : partir au service de l'autre [...] Vous aurez à puiser dans le cœur de Jésus les grâces dont vous aurez besoin pour (y) répondre de tout votre être. » C'est par ces mots que sont envoyés en mission les volontaires MEP. Ils trouvent dans la prière les ressources nécessaires pour vivre pleinement ce temps de volontariat.

Dans cet esprit et parce que l'annonce missionnaire ne peut se vivre sans la vie contemplative, **chaque volontaire est parrainé spirituellement par une communauté ou un religieux français.** Cela renforce la dimension ecclésiale de leur mission et constitue une vraie aide spirituelle, nourrissant l'audace missionnaire de ces jeunes de 20 à 30 ans, qui se mettent au

**Depuis 15 ans, plus de 2 000 volontaires** ont été envoyés par les Missions Étrangères de Paris, en Asie et dans l'océan Indien au service de l'Église et des plus petits. Une expérience forte, humainement, et spirituellement, à la rencontre de l'Église universelle.

Chaque année :

- **4 sessions de formation** (fin octobre, février, avril, fin juin)
- **150 volontaires** pour des missions de 3 mois à 1 an



© MEP

service de l'Église.



Carte affichée dans l'escalier d'honneur des Missions Étrangères de Paris © MEP

Merci à vous tous qui priez pour la mission *ad extra*. Nous découvrons, en chaque volontaire, les fruits de l'intercession silencieuse, pour sa mission comme pour son développement personnel.

Témoignages à suivre dans les prochains numéros...

*Le service Volontariat  
des Missions Étrangères  
de Paris*



# NOTES DE LECTURE

---

*Vivre la vie religieuse dans un monde incertain, Session février 2017, Centre Sèvres-Facultés jésuites de Paris, Cahiers de vie religieuse 192, Paris, Médiasèvres, 2017, 159 pages, 13 €*

Chaque année le Centre Sèvres organise une session de vie religieuse, qui donne lieu à la publication des communications qui y ont été données. Ces ouvrages mériteraient d'être mieux connus qu'ils ne le sont. La session de cette année 2017 tournait autour du monde incertain dans lequel nous vivons. Précarité certes, fragilités et incertitude de l'avenir, mais pas pour autant stérilité. Les intervenants successifs traitent d'un contexte menacé, de la fragilité, du dénuement. Nous nous attarderons sur l'article de sœur Christine Morel, carmélite et précédemment présidente de la fédération France Nord des carmélites de France, « *La fragilité d'un Ordre face à la diminution de ses forces vives* » (pp. 115-123).

Après un rappel sur les composantes de cette fédération, son mode d'action et ses limites, sœur Christine constate un sentiment d'impasse, une impasse qui dure, phénomène dont l'intensité a cru et se vit dans l'urgence. Un constat, toutes les communautés sont fragiles. Elle fournit alors une typologie qui nous fait saisir cette fragilité :

**Les communautés qui n'ont pas connu de nouvelles entrées depuis plus de 20 ans et dont les sœurs vieillissent :** l'amenuisement est marqué en dessous de 15, puis de 11, puis de 8 sœurs, et entraîne des modifications profondes dans la vie de la communauté.

**Les communautés qui peinent pour trouver en leur sein des sœurs pouvant assumer des responsabilités :** prieure, maîtresse des novices, économe : la charge de travail est importante et le rythme de vie s'accélère peu à peu.

**Les communautés souvent nombreuses (plus de 18) qui accueillent des vocations,** mais ont un nombre important de sœurs âgées, entraînant un équilibre précaire entre générations.

**Les communautés qui ont vécu des regroupements de deux ou plusieurs communautés :** la construction d'un nouveau visage communautaire y est laborieuse et longue, et va largement au-delà d'ajustements minimes.

**Une fragilité des communautés qui affecte l'existence singulière de chaque sœur :** le rapport au lieu est fort, la profession se faisant pour toujours dans une communauté donnée, mais les sœurs de communautés fermées doivent continuer ailleurs que dans leur carmel de profession, et celles qui doivent être prises en charge dans des structures médicales.

La fragilisation est multiforme, les communautés ne peuvent plus se rendre

service en « prêtant » une sœur pour un temps long, ont l'impression que les carmels sont dans une forme d'impasse. Tout cela donne le sentiment de n'avoir pas vraiment le contrôle de la situation : beaucoup a été essayé, sans que cela produise ce qui en était attendu.

Cela fait vivre une inquiétude profonde à cause d'un avenir incertain et d'une diminution inexorable, inquiétude qui peut être accompagnée d'agitation et de découragement, en raison de la perte de repère connu, d'où une certaine insécurité.

La tradition du Carmel ne fournit-elle pas une piste de réponse ? « *Saint Jean de la Croix utilise le symbole de la nuit, et même d'une Nuit Obscure, pour décrire cette fragilisation radicale de l'être* » (p. 120), amenant à une transformation de la relation entre l'homme et Dieu. Sœur Christine « *prend le risque* » de rapprocher analogiquement la fragilité de son Ordre « *avec ce que Jean de la Croix décrit d'une impasse radicale dans la vie du priant* » (p. 121). Elle évoque alors les pistes à développer : renoncer à connaître la forme et le temps de transformation de l'Ordre du Carmel, apprendre les chemins de l'inachèvement, se détacher des manières répétitives de penser et d'agir, réintégrer la fragilité dans notre condition humaine.

Des lieux existent déjà où la fragilité amène à des expériences nouvelles de relations vivantes : les carmels d'accueil de sœurs aînées, les réunions régionales de prieures, pour un meilleur partage et échange, pouvant faire surgir des initiatives de soutien mutuel, une collaboration entre les trois branches de l'Ordre, frères carmes, sœurs carmélites et membres de l'ordre séculier.

Plutôt que de parler d'un Ordre fragilisé, ne faudrait-il pas mieux parler d'un Ordre en transformation, œuvrant au « *comment vivre aujourd'hui pour que demain naisse* » (p. 123) ?

Mentionnons aussi la très intéressante communication des sœurs Maria Martha Kühnapfel et Marie Bénédicte Jaulme, « *Le chemin de reconnaissance d'une fragilité* », (pp. 104-113), dans la communauté des Béatitudes, passablement



secouée dans un passé récent. Contentons-nous de donner les grands titres de cette communication lucide, profonde et pleine d'espérance : la mise en lumière des difficultés : le temps de crise, des remises en question ; le discernement ecclésial ; les difficultés de gouvernement ; les conséquences douloureuses de dérives mal perçues ; le temps de la restructuration ; le nouveau visage de la communauté ; le respect de l'identité propre de chaque état de vie ; l'expérience de la fragilité.

Fr. HL

## Ouvrages reçus à la Fondation

### **La vie communautaire, Un trésor dans des vases d'argile**

*Sœur Sofie Hamring, op, Editions des Béatitudes, 2017, 264 pages, 20,70 €*

*Traduit du Suédois par Nolwenn Perron et Jeanne Tullberg*

Nombreuses et diverses sont les communautés qui ont vu le jour à la suite du concile Vatican II (1962-1965). Cinquante ans après, il est intéressant de dresser un bilan de leur apport à l'Église et à la société, dans le contexte actuel d'individualisme ou de communautarisme croissant. Sœur Sofie montre comment la présence de la vie communautaire dans l'Église exprime son mystère le plus profond. S'inspirant de son expérience personnelle et de ses rencontres, elle conduit le lecteur au cœur de ces réalités prophétiques où se côtoient grâces et fragilités. N'éluant aucune des difficultés ou crises qui peuvent être rencontrées, elle donne des pistes pour les surmonter. Cet ouvrage se révèle être un outil de formation aussi bien pour des personnes engagées dans une communauté ou un mouvement ecclésial, que pour tout chrétien dans le domaine de sa relation aux autres et du vivre ensemble.

**Sœur Sofie Hamring** est une sœur dominicaine suédoise. Assoiffée d'absolu, elle a recherché un sens à sa vie dans les spiritualités orientales avant de rencontrer le Christ à l'âge de 24 ans. En 1990, elle entre chez les Dominicaines des Tourelles pour y mener une vie contemplative ouverte sur le monde. Auteur de plusieurs ouvrages en Suède, elle prêche également des retraites spirituelles.

## Ouvrages signalés à la Fondation

### **Comment être chrétien dans un monde qui ne l'est plus, Le Pari Bénédictin**

*Rod Dreher, Artège, 2017, 272 pages, 21,90 €*

*Traduit de l'anglais par Hubert Darbon*

À travers cet essai, le journaliste américain Rod Dreher dresse une critique argumentée de la sécularisation de l'Occident dont les nouvelles valeurs tendent à devenir de plus en plus hostiles à la tradition et à l'anthropologie chrétienne. Cette crise de la modernité touche aussi bien la politique que la spiritualité : tandis que l'obéissance aux lois civiles s'impose de plus en plus au détriment de l'Évangile, les églises se vident et le message chrétien est altéré. Pourtant l'heure n'est pas au découragement et les chrétiens ne sont pas sans ressources : ils doivent tout simplement se convertir pleinement au Christ et s'inspirer du modèle tracé il y a des siècles par Saint Benoît pour bâtir des communautés ouvertes, engagées et solidaires au milieu du monde. *« Ce livre [...] a d'abord pour but de présenter les initiatives de ces chrétiens qui cherchent, de manière créative, à vivre leur foi en-dehors de la culture dominante, dans la joie et malgré les ténèbres. »*

Né en 1967, **Rod Dreher** est journaliste pour le magazine *The American Conservative*. Il a collaboré auparavant au *New York Times*. Originaire d'une famille méthodiste, il se convertit au catholicisme en 1993 puis à l'orthodoxie en 2006.

### **Chemins vers le silence intérieur avec les saintes du Moyen Âge**

*Benoît XVI, Parole et Silence, 2017, 150 pages, 13 €*

En 1988, à l'occasion de l'Année mariale, le vénérable Jean-Paul II a écrit une Lettre apostolique intitulée *Mulieris dignitatem*, traitant du rôle précieux que les femmes ont joué et accomplissent dans la vie de l'Église. Cet ouvrage reprend les catéchèses de Benoît XVI sur les saintes et bienheureuses du Moyen Âge. Nous pouvons ainsi avancer sur ce chemin vers le silence intérieur, à la recherche du vrai visage du Christ.

## La vie quotidienne selon la Règle de saint Benoît

*Pierre Téqui Editeur, 2017, 136 pages, 17 €*

*Ouvrage illustré par l'Abbaye Sainte-Marie de Rieunette.*

Si des moines ou des moniales vivent dans la solitude, au milieu des bois, ce n'est pas pour fuir le monde, ni pour renoncer à développer les talents que Dieu a donnés à chacun pour Son service. La Règle de saint Benoît en est une preuve exemplaire. L'humour de cet album, toujours respectueux de l'esprit de saint Benoît, est une invitation à entrer, avec simplicité et curiosité, dans un texte séculaire admirable, mais également à partager, comme de l'intérieur, la vie quotidienne des « chercheurs de Dieu ».

Dans la même collection, toujours illustré par l'Abbaye Sainte-Marie de Rieunette,  
**Vie et miracles du saint abbé Benoît**, 112 pages, 18 €

## La Vie de Marie à travers les poètes

*Textes rassemblés et présentés par Françoise Claustres, Artège, 120 pages, 11,90 €*

Les poètes de tous les siècles ont chanté la Vierge Marie. Ce choix d'une vingtaine de poèmes nous permet de suivre la vie de la mère de Jésus avec émotion ou passion selon leurs auteurs, qu'ils soient connus pour leur foi religieuse ou moins attendus dans un recueil dédié à la Vierge Marie. C'est ainsi que Verlaine, Émile Verhaeren, Paul Claudel, Max Jacob, Alphonse Daudet, Francis Jammes, Apollinaire, Rimbaud et bien d'autres évoquent en toute liberté la vie de la Vierge Marie de sa conception à son assomption.

## Le Ciel devant soi, Photographie et architecture religieuse

*Coédition Couvent des Jacobins, Toulouse / Somogy éditions d'Art, 2017, 160 pages, 28 €*

Les bâtiments religieux témoignent tour à tour des plus ambitieux accomplissements de l'architecture, du rapport irrésolu à la transcendance aussi bien que des cahots de l'Histoire.

Le Ciel devant soi rassemble le travail de huit artistes européens qui tous photographient des églises, l'un pour exalter l'esthétique de ces monuments, l'autre pour raconter des transformations urbaines et sociales, pour questionner le fonctionnement de ces machines à faire croire, pour montrer l'irruption formelle de la modernité, pour chercher la trace d'une idée dans le béton, ou encore évoquer les souvenirs d'un front de guerre.

Autour de ce sujet s'ouvre donc aussi un véritable panorama des pratiques contemporaines de la photographie. En dialogue avec les artistes, des historiens de la photographie, de l'architecture, de la peinture, ainsi qu'une théologienne apportent chacun l'éclairage de leur discipline sur ces tentatives de traduire en images ces « espaces finis qui nous protègent de l'infini ».

## La Fondation, côté édition

Nous vous annonçons dans notre précédent numéro la publication des **Actes de la Journée d'étude consacrée aux réponses possibles face aux altérations des facultés mentales**, co-organisée par la Corref et la Fondation des Monastères le 4 mai 2017. C'est chose faite !

L'ouvrage est disponible auprès de la **Fondation des Monastères**

14 rue Brunel 75017 Paris - Tél. 01 45 61 02 02  
fdm@fondationdesmonasteres.org



# ANNONCES

❶ Les Rédemptoristines fondent un monastère en Angola à 15 km de la ville de Huambo. Elles **recherchent une machine à découper des hosties et du matériel pour fabriquer des bougies** : moules, cordons, déchets de bougies.

*S'adresser à Mère Bernadette, Monastère Saint-Alphonse - 2 rue Principale - 67110 Oberbronn - Tél. 03 90 55 36 34, qui fera l'intermédiaire.*

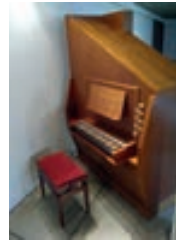
❷ Les Cisterciennes de Notre-Dame des Gardes, en Anjou **recherchent des Psautiers de la Bible de Jérusalem**, en bon état. Editions du Cerf : 1961 ou 1968.

*Contact : S. Ancelle Tél. 02 41 29 57 10 -gardes.s.ancelle@orange.fr*

❸ Un ami de l'Abbaye de Notre-Dame du Pré de Valmont **vend un petit orgue positif** du facteur Kemper (Lübeck, 1980). Mécanique agréable, instrument mobile (sur roulettes) en excellent état, 4 jeux (Bourdon 8, flûte 4, doublette 2, Larigot 1 1/3), un clavier (54 notes) Cet un instrument à la sonorité délicate convient parfaitement à l'accompagnement au plus proche de la liturgie des heures et qui peut intéresser une communauté. H.195 cm, l.137 cm, P.75 cm. Prix : 10 000 € (à débattre).

*vincentfoure@aol.com*

*abbayenotredame.dupre@wanadoo.fr*



❹ Le Monastère des Moniales Camaldules **met en vente, en nombre, deux ouvrages** édités au monastère :

- *La Neuvaine de confiance et de reconnaissance au Cœur Dououreux et Immaculé de Marie*, écrite en l'Année Mariale, le 15 septembre 1954 et composée par Marcelle, une future oblate du Monastère. Imprimatur de l'Évêque, 28 pages, illustré, 11cmx16cm, au prix de 1€ (frais de port non inclus)

- L'Album de documentation *Le Cœur Dououreux et Immaculé de Marie*, 22cm x 27cm, 86 pages, avec l'Imprimatur de l'Évêque, au prix de 5€ (frais de port inclus). *Contact : Clos Bethlehem, 378 avenue J.-B. Ivaldi - 83500 La Seyne Sur Mer. Tél. 04 94 94 84 07 Paiement par chèque.*



❺ Le magasin de l'abbaye de Solesmes **donne des meubles en bois** d'un magasin monastique :

- 4 vitrines (L. 115, l. 44, h. 85 cm)

- 1 présentoir pentagonal à cartes postales (h. 175 cm)

À venir chercher à Solesmes (72).

*Photographies et renseignement auprès de Frère Emmanuel Vaillant - Abbaye Saint-Pierre - diffusionsolesmes@free.fr*



# Les Amis des Monastères

**Une revue également en vente au numéro**

Utilisez le bulletin ci-contre ou commandez sur papier libre  
avec votre règlement.

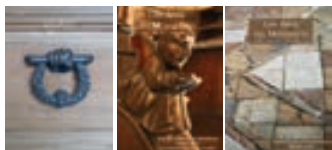
## 2017

Visite en pays Voironnais (Janvier 2017,  
n°189)

Exposer le patrimoine monastique

Première partie : au musée (Avril 2017,  
n°190)

Deuxième partie : à l'abbaye (Juillet 2017,  
n°191)



## 2015

Communautés en dialogue. Protestants et  
catholiques (Janvier, n°181)

Monachisme et démocratie (Avril, n°182)

Frères prêcheurs aujourd'hui (Juillet, n°183)

Regards sur la vie consacrée (Octobre, n°184)



## 2016

Une abbaye prémontrée, Saint-Martin de  
Mondaye (Janvier, n°185)

Monastères en Bretagne (Avril, n°186)

Les archives des communautés religieuses  
- Notre mémoire (Juillet, n°187)

Les bénédictines de Vanves (Octobre, n°188)



## 2014

Monastères : habitat et habitants  
(Janvier, n°177)

Les cisterciennes (Avril, n°178)

Les monastères de cisterciennes  
(Juillet, n°179)

Au service des monastères (Octobre, n°180)



Liste de toutes les parutions disponibles sur demande ou sur le site

**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**

Publications/Revue

# C'est le moment de vous abonner pour 2018

ou d'offrir un abonnement

à la revue trimestrielle **Les Amis des Monastères**

Formule <b>ordinaire</b> pour 4 numéros par an	<b>25 €</b>
Formule <b>de soutien</b> pour 4 numéros par an	<b>40 €</b>
Prix au <b>numéro</b>	<b>7 €</b>

- Je souhaite  **m'abonner**  **me réabonner**  abonner un(e) ami(e)  
Je choisis  la **formule ordinaire** (25 €)  la **formule de soutien** (40 €)  
 Je verse un soutien supplémentaire à la revue d'un montant de ..... €  
(pas de reçu fiscal)  
 Je désire un numéro spécimen gratuit  
 Je demande l'abonnement gratuit (une offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Nom .....

Prénom .....

Communauté religieuse .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Adresse courriel .....

Téléphone .....

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

**La Fondation des Monastères**  
**14 rue Brunel - 75017 PARIS**

**Vous pouvez aussi vous abonner en ligne sur**  
**[www.fondationdesmonasteres.org](http://www.fondationdesmonasteres.org)**  
**Rubrique Publications/Revue**



Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Pour ce faire écrivez à la Fondation des Monastères.





# BÉNÉDICTINES DE NOTRE-DAME DU CALVAIRE

---

Exposition des reliques à la vénération



À Prailles, le cœur de Mère Antoinette - © BND



À Prailles, les manteaux de Mère Antoinette et du Père Joseph,  
exposés sur l'autel - © BND

*“ L’ame doit donc entrer  
avec la Sainte Vierge  
en la pratique de  
l’aneantissement passif par  
une forte & intime reünion  
de ses puissances. Elle doit  
s’abandonner à Dieu, & lui  
ouvrir son cœur, & dans ce  
profond silence elle  
entendra la voix de son  
Epoux crucifié qui luy dit :  
Pone me ut signaculum  
super cor tuum : Mettez-moi  
sur votre cœur, (...)  
qui doit estre comme une  
table rase preste a recevoir  
l’impression que j’y  
voudrais faire. ”*



Carte éditée pour le quatrième centenaire de leur Congrégation par les Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire dans leur atelier typographique de Prailles.  
© Thomas Louapre

Père Joseph de Paris,  
Seconde oraison de l’*Exercice de la  
Compassion de la Sainte Vierge*, 1626.